



CAPITALISATION DU PROJET PÔLES RURAUX

Le PPR : un dispositif intégré de soutien
au financement de l'agriculture irriguée



Septembre 2023



Ce rapport s'inscrit dans le cadre du processus de capitalisation du Projet Pôles Ruraux (PPR) au Niger, réalisé entre février et juillet 2023. Cette capitalisation a été structurée autour de trois axes thématiques déterminés par les principales parties prenantes du projet : aménagements de l'espace, finance agricole et formation et insertion des jeunes. Une synthèse transversale reprend les grands enseignements issus de la capitalisation.

Cette publication est réalisée par l'assistance technique au Projet Pôles Ruraux, le consortium IRAM–RAIL–ECO Consult–Interarchi.

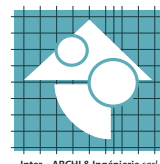
Pour citer ce document :

Capitalisation du Projet Pôles Ruraux. Le PPR : un dispositif intégré de soutien au financement de l'agriculture irriguée. Y. Makrouf et G. Goldstein. IRAM–RAIL–ECO Consult–Interarchi, 2023.

Auteurs : Youssef Makrouf et Gilles Goldstein (Iram),
avec la participation d'Issa Chaibou Magagi
Crédit photographie : Iram, Projet Pôles Ruraux
Maquette : E. Jeudy

Iram Paris (siège social)
49, rue de la Glacière 75013 Paris France
Tél. : 33 (0)1 44 08 67 67
iram@iram-fr.org – www.iram-fr.org

Iram Montpellier
Parc scientifique Agropolis Bâtiment 3
34980 Montferrier sur Lez France
Tél. : 33 (0)4 99 23 24 67



ARCHITECTES ET INGÉNIEURS GÉNIE CIVIL ASSOCIÉS



Sommaire

Liste des acronymes	4
Liste des cartes	5
Liste des encadrés	5
Liste des illustrations	5
1. Introduction	7
1.1. Le contexte d'intervention du Projet Pôles Ruraux	7
1.2. Le Projet Pôles Ruraux, un projet ambitieux	12
1.3. Le déroulement du projet (2018–2023)	17
1.4. Les principaux résultats du projet	19
1.5. Le contexte de création du dispositif de soutien financier du PPR	22
2. Chronologie des activités du dispositif de soutien financier	24
3. Structure du dispositif	25
3.1. Le financement à coûts partagés au cœur du dispositif de soutien	25
3.2. Les actions en faveur de la sécurisation des crédits agricoles	27
3.3. Le renforcement de capacités des acteurs du financement de l'agriculture	29
3.4. Les axes d'intervention du PPR en faveur du financement agricole	29
4. Le financement à coûts partagés : un mécanisme opérant mais en deçà des objectifs quantitatifs initiaux	31
4.1. Les bénéficiaires du mécanisme de financement à coûts partagés	31
4.2. Les montants octroyés	32
4.3. Répartition des montants octroyés par source de financement	33
4.4. Montant du prêt moyen	34
4.5. La durée des prêts	34
4.6. Les remboursements	35
4.7. Les objets de crédits	38
5. Analyse des effets	39
5.1. Le renforcement des responsabilités des acteurs vis-à-vis du financement de l'agriculture	39
5.2. Amélioration de l'accès des agriculteurs aux financements et aux équipements d'irrigation, de culture et de clôture	39
5.3. Les formations des IMF	42
6. Principaux constats-enseignements	44
6.1. Les constats	44
6.2. Les enseignements	45



Liste des acronymes

AFD	Agence française de développement
APSF	Association professionnelle des systèmes financiers décentralisés
ARSM	Autorité de régulation du secteur de la microfinance
AT	Assistance technique
BAGRI	Banque agricole
BCEAO	Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest
CRA	Chambre régionale d'Agriculture
DNPGCA	Dispositif national de prévention et de gestion des crises alimentaires
FCP	Financement à coûts partagés
FISAN	Fonds d'investissement pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle
HCI3N	Haut-Commissariat à l'initiative « Les Nigériens nourrissent les Nigériens » 3N
I3N	Initiative 3N
IF	Institution financière
IMCEC	Institutions mutualistes et coopératives d'épargne et de crédit
IMF	Institution de micro-finance
IRAM	Institut de recherches et d'applications des méthodes de développement
MAGEL	Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage
ONG	Organisation non gouvernementale
OP	Organisation paysanne
PDC	Plan de développement communal
PDE	Pôle de développement économique
PDES	Plan de développement économique et social
PME	Petites et moyennes entreprises
PPR	Projet Pôles Ruraux
RAIL	Réseau d'appui aux initiatives locales
RECA	Réseau national des chambres régionales d'Agriculture
SAHFI	La Sahélienne de financement
SCOOP	Société coopérative
SFD	Système financier décentralisé
SPIN	Stratégie de petite irrigation au Niger
STD	Services techniques déconcentrés de l'État
SNFI	Stratégie nationale de finance inclusive
TDR	Termes de référence
UCMN	Union des caisses mutuelles du Niger
UE	Union européenne
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UGP	Unité de gestion du projet
YTM	Yarda Tarka Maggia



Liste des cartes

Carte 1 : Localisation des zones d'intervention du projet	13
Carte 2 : Détails des communes de la région de Tahoua	14
Carte 3 : Détails des communes de la région d'Agadez	14
Carte 4 : Situation des impayés au 31 décembre 2022 dans la région de Tahoua	37
Carte 5 : Situation des impayés au 31 décembre 2022 dans la région d'Agadez	37
Carte 6 : Nombre de bénéficiaires et volume de financement sur la région d'Agadez	41
Carte 7 : Nombre de bénéficiaires et volume de financement sur la région de Tahoua	41

Liste des encadrés

Encadré 1 : Le secteur de la microfinance	23
Encadré 2 : Facilité 1 du Fonds d'investissement pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle (FISAN)	25
Encadré 3 : Modalités de prise en charge des créances impayées et irrécouvrables des IMF par la SAHFI : l'exemple de la convention de garantie individuelle « Agri FISAN » entre la SAHFI et l'Union des caisses mutuelles du Niger-UCMN	27
Encadré 4 : Zoom sur le processus de financement des clients agriculteurs	30

Liste des illustrations

Illustration 1 : Montage institutionnel du projet	15
Illustration 2 : Les principales étapes et événements du projet dans son contexte	18
Illustration 3 : Chronologie des activités du dispositif de soutien financier	24
Illustration 4 : Fonctionnement du dispositif de soutien	26
Illustration 5 : Nombre d'équipements et de fonds de roulement	40





1. Introduction

1.1. Le contexte d'intervention du Projet Pôles Ruraux

1.1.1. Le secteur rural, pilier de l'économie nationale

Le socle de l'agriculture nigérienne est constitué de petites exploitations familiales qui développent des stratégies de diversification pour faire face aux nombreux risques auxquels elles sont soumises. Face à cela, elles combinent des cultures pluviales (mil ou sorgho en association avec des légumineuses comme le niébé ou l'arachide) et des cultures irriguées (oignon et autres cultures maraîchères, riz) ou de décrue. Les cultures irriguées sont en croissance et représentent désormais en moyenne 30 % de la production agricole et 90 % des exportations du secteur. L'élevage, très développé, est en grande partie transhumant.

L'agriculture occupe une place prépondérante dans l'économie nationale. Si sa contribution au PIB a diminué en 10 ans, du fait de l'émergence de la production pétrolière dans l'économie nationale, elle représentait encore en 2021 près de 41 % du PIB (46 % en 2010). Sa production de richesse a plus que doublé en 20 ans passant de 1 500 à 3 000 milliards de FCFA. L'élevage représente un élément clef de l'économie rurale, à la fois en termes de poids économique (35 % du PIB agricole), mais également de facteur structurant des espaces ruraux. L'agriculture constitue aussi la principale source de recettes d'exportation après le secteur minier grâce à la commercialisation du bétail sur pied et de produits agricoles de rente comme l'oignon, le souchet et le sésame. Le secteur agricole demeure le premier contributeur en termes d'emploi puisqu'il occupe près de 80 % de la population rurale active.

Toutefois, elle doit faire face à de nombreuses contraintes, au premier rang desquelles un environnement naturel marqué par un régime climatique aride, caractérisé par une pluviométrie faible et des températures élevées. La vulnérabilité du secteur s'est aggravée ces dernières années du fait des effets du changement climatique d'une part (alternance de sécheresse et inondations), et de l'insécurité récurrente notamment dans la zone de Liptako Gourma ou zone des trois frontières (Niger, Mali, Burkina-Faso) et le long de la frontière avec le Nigéria, d'autre part :

– L'accès aux facteurs de production (intrants, équipe-

Le Niger, quelques données

Superficie : 1 267 000 km²

Population (2022) : 22 millions

(2016) : 19,68 millions

(2012) : 16,99 millions

IDH : 189^e/191

PIB (2022) : 590,6 US\$ par habitant

Taux de pauvreté (2021) : 41,8 %

Taux de malnutrition aigüe (2021) : 12,5 %

Part de l'agriculture dans le PIB (2022) : 41 %

ments), aux services d'appui-conseil et à la finance rurale reste insuffisant.

- L'accès au marché demeure très variable d'une filière à l'autre, certaines sont très organisées et performantes, mais d'importantes possibilités d'amélioration existent dans tous les cas, que ce soit en termes de désenclavement des zones de production, d'étalement des périodes de mises en marché (étalement des productions, stockage...), de valorisation à travers la transformation, de réduction des pertes post récolte et notamment pendant les transports grâce à l'adoption de meilleures technologies et pratiques de conditionnement.
- Le sous-secteur de l'élevage fait face à de fortes contraintes structurelles en plus de la contrainte climatique, parmi lesquelles : les difficultés d'accès aux services vétérinaires, la faible sécurisation des espaces pastoraux (de plus en plus en concurrence avec les espaces agricoles), l'insuffisance de points d'eau, la faible disponibilité de fourrages complémentaires, la difficulté d'accéder à des financements, la faible valorisation des produits animaux sur les marchés.
- Par ailleurs, on constate sur le territoire un fort déficit dans l'accès au financement agricole, du fait notamment du réseau limité d'établissements financiers,



du peu de confiance que ces derniers accordent au secteur agricole, du manque de garantie fiable que les producteurs et productrices peuvent produire.

- Enfin, la question de la sécurisation foncière même si elle s'exprime de manière variable dans les différentes régions du pays reste une entrave pour certains producteurs notamment les jeunes et les femmes.

En dépit de la place de l'agriculture, l'insécurité alimentaire chronique affecte le pays et entame les moyens d'existence des populations nigériennes. Chaque année, entre 15 à 20 % de la population (2 à 3 millions de personnes) se trouve en insécurité alimentaire, même en année de production agricole excédentaire. En 2021, plus de 4 enfants sur 10, soit 43,5 % souffraient de malnutrition chronique ou retard de croissance. La malnutrition aigüe globale est de 12,5 % au niveau national.

1.1.2. *Stratégies nationales et politiques publiques dans le secteur rural*

La stratégie de sécurité alimentaire et nutritionnelle, cadre de référence du développement agricole

Le Gouvernement du Niger a impulsé une approche prospective dite « Stratégie de développement durable de croissance inclusive (SDDCI) à l'horizon 2035 ». De manière opérationnelle, il a mis en place le Plan de développement économique et social (PDES) 2012–2015, qui articule la nécessité de concilier les interventions de court terme à la stratégie de long terme. La promotion de la sécurité alimentaire, nutritionnelle et d'un développement agricole durable constitue l'axe stratégique 3 du PDES qui se décline en stratégie de sécurité alimentaire et nutritionnelle et de développement agricole durables dénommée « Initiative 3N », les Nigériens nourrissent les Nigériens, élaborée en 2011.

L'objectif de l'I3N est de « mettre les populations nigériennes à l'abri de l'insécurité alimentaire et de leur garantir les conditions d'une pleine participation à la production nationale et à l'amélioration de leurs revenus », en renforçant les capacités nationales de production alimentaire, d'approvisionnement et de résilience face aux crises alimentaires et aux catastrophes naturelles.

Le Haut-Commissariat à l'Initiative 3N (HC3N) assure la coordination et la facilitation de la mise en oeuvre des Programmes. Les ministères et administrations de mission en assurent la maîtrise d'ouvrage.

Depuis l'adoption de la stratégie, plusieurs plans

Cinq axes stratégiques sont identifiés dans le cadre de l'I3N

1. L'accroissement et la diversification des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques
2. L'approvisionnement régulier des marchés ruraux et urbains en produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques
3. L'amélioration de la résilience des groupes vulnérables face aux changements climatiques, crises alimentaires et catastrophes naturelles
4. L'amélioration de l'état nutritionnel des Nigériens
5. L'animation, coordination, suivi et évaluation de l'ensemble de l'I3N

quinquennaux de mise en œuvre opérationnelle se sont succédés. Le troisième est en cours. Ils ont permis des progrès encourageants en matière de productions irriguées, pluviales et animales.

L'I3N a apporté principalement des innovations dans le domaine de l'accès au crédit et aux financements agricoles, de la petite irrigation, tout en améliorant les dispositifs d'appui technique aux agriculteurs au travers de trois instruments: le Fonds d'investissement pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle (FISAN), la Stratégie de petite irrigation au Niger (SPIN) et la Maison du paysan.

Toutefois, parmi les cinq axes stratégiques, les autorités ont donné une priorité à l'axe 1 portant sur les systèmes agricoles puisqu'il représente à lui seul 67 % du montant financier total initialement prévu pour les deux premiers plans d'action.

Par ailleurs, sur la période des deux premiers plans, la succession de crises humanitaires, alimentaires et nutritionnelles, ont drastiquement modifié l'allocation des budgets prévisionnels avec des dépenses qui se sont finalement concentrées sur les mesures d'urgence de prise en charge médicale des cas de malnutrition aigüe. Une part bien plus importante (43 %) que prévu du budget prévisionnel a alors été mobilisée pour les plans de soutien annuels successifs qui comprennent les interventions du Dispositif national de prévention et de gestion des crises alimentaires (DNP-GCA). Ces actions ont permis entre autres de prendre en compte les



différents types de vulnérabilité, notamment conjoncturelle et structurelle et d'améliorer les outils d'alerte, de planification et d'intervention pour répondre plus efficacement aux besoins d'urgence tout en développant des approches visant à sortir les ménages les plus vulnérables de leur précarité et à les rendre plus résilients.

La réforme de décentralisation, un processus évolutif pour la gouvernance territoriale

Le processus de décentralisation entamé depuis la période postcoloniale a connu un itinéraire en dents de scie. Il connaît un tournant essentiel lors de la conférence nationale de 1991 qui préconise notamment « la révision de la carte administrative du pays dans le sens d'une plus grande décentralisation ». Ces recommandations sont reprises et traduites dans la Constitution du 26 décembre 1992 (3^e République) qui dispose que « l'administration territoriale repose sur les principes de la décentralisation et de la déconcentration ». Les idées forces qui sous-tendent cette option étaient de faire de la décentralisation un moyen pour : (1) élargir et approfondir le processus démocratique dans lequel le pays s'est engagé, (2) responsabiliser les populations dans la gestion de leur développement. La Constitution du 25 novembre 2010 reprend les dispositions de la Constitution de 1992.

Plusieurs schémas de découpage territorial ont été évoqués au cours de ces périodes mais c'est finalement avec l'avènement de la 5^e République qu'est retenu en 2002 le découpage en vigueur.

Les collectivités territoriales au Niger

265 communes dont 213 rurales et 52 urbaines

4 communautés urbaines (Niamey, Maradi, Tahoua et Zinder et la commune rurale de Makalondi (créé en 2009))

63 départements

8 régions

Dans les faits, les départements ne sont pas opérationnels en tant que collectivités territoriales et restent circonscriptions administratives

Les premières élections locales, circonscrites au niveau communal, ont eu lieu en 2004, les suivantes, aux niveaux communal et régional, en 2011 et 2020.

Dans l'objectif d'accompagner les collectivités, l'État met en place en 2008, l'Agence nationale de financement des collectivités territoriales (ANFICT). Placée sous la double tutelle du ministre en charge de la Décentralisation et du ministre des Finances, l'ANFICT a pour mission de « gérer¹ et répartir les ressources attribuées aux collectivités territoriales aux fins d'appui à leur fonctionnement et à la réalisation de leurs investissements sous leur maîtrise d'ouvrage ».

Ce n'est qu'en 2016, que sont transférés par décrets les compétences et des ressources de l'État aux communes et aux régions dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'hydraulique et de l'environnement.

Les pôles de développement économique pour mieux valoriser les atouts productifs des territoires

La notion de pôles de développement économique est le résultat de concertations entre le Gouvernement et ses partenaires techniques et financiers qui visent, à la fois, à faciliter le développement des infrastructures de marché, leur désenclavement et leur approvisionnement à partir des zones de productions tout en assurant la liaison avec l'accès aux financements.

Les Pôles de développement économique (PDE) correspondent à des lieux où un faisceau d'acteurs et de productions se retrouvent et activent des échanges marchands. Cela implique la présence d'organisations professionnelles et d'entreprises. Les PDE se définissant comme étant des espaces de concentration des activités économiques liées à la commercialisation des principaux produits agricoles et d'élevage des bassins de production adjacents. Les critères suivants sont notamment retenus pour identifier les PDE :

- le potentiel de production irriguée et pluviale des bassins de production adjacents capable de générer des surplus commercialisables ;
- l'existence d'un marché de demi-gros dynamique généralement couplé à un marché à bétail ;
- la présence d'organisations paysannes capables de mobiliser les producteurs tant dans l'amélioration de la production et que dans celle de l'accès aux marchés ;
- la présence au niveau des centres de collecte et des

1. Cf. Loi n° 2008-38 du 10 juillet 2008.



marchés de demi-gros de petites et moyennes entreprises dynamiques avec un potentiel de développement dans l'offre de services liés aux activités du marché ;

- la continuité territoriale des zones d'intervention entre bassin versant, bassin de production et marché de demi-gros et la complémentarité avec les interventions des projets en cours.

Si la dimension « mise en marché » prédomine dans l'approche PDE en matière d'objectifs et de réalisations, celle-ci doit s'accompagner d'actions de soutien à la production agricole afin de s'assurer de la pérennité des flux d'approvisionnement et de leurs développements dans des conditions environnementales et sociales soutenables et conformes aux politiques nationales.

1.1.3. Le secteur rural des régions d'Agadez et de Tahoua²

Les deux régions présentent des atouts en termes de développement des filières agricoles (cultures irriguées et pluviales dans une certaine mesure) pourvoyeuses d'emplois diversifiés et de proximité.

La région d'Agadez

Deux tendances les plus lourdes au niveau de la région d'Agadez sont liées au climat et à la dispersion géographique. Les précipitations sont rares dans le temps et l'espace, la moyenne ne dépasse guère 250 mm/an offrant ainsi très peu des possibilités en matière des pratiques agricoles pluviales.

La région d'Agadez possède la caractéristique d'un bassin de production très important pour l'oignon d'hivernage, la pomme de terre, le chou, l'ail ainsi que pour l'arboriculture fruitière. La tomate est en régression au profit d'une extension des surfaces en oignon, plus rémunérateur et plus facile à commercialiser.

La commercialisation se fait à travers des réseaux privés et des unions de coopératives au niveau des marchés. La région étant peu desservie en matière de voies de communication du fait de l'étendue du territoire et à son relief, la commercialisation des produits est entravée notamment vers les centres urbains. Il existe cependant des expéditions de produits bien organisées

vers d'autres régions du pays et des exportations dans la sous-région et au Maghreb.

La région n'est pas homogène sur le plan agricole et peut se subdiviser en zones :

- de cultures pluviales et de céréales de décrue et de maraîchage péri urbain autour de la ville d'Agadez ;
- de cultures irriguées majoritaires vers le Sud et le Centre de l'Air (Tabelot, Dabaga, Timia Tchirozérine) avec une prédominance de l'oignon et des spécialisations locales pour les autres cultures (ail, pomme de terre, tomate...) y compris arboricoles (agrumes, dattes, vignes, mandarinier) ;
- de culture de céréales majoritaires vers le Nord de l'Air (Iférouane) avec une tendance à la baisse de la production et à l'accroissement des cultures irriguées ;
- de cultures en cuvettes oasiennes dans le reste de la région.

L'agro-élevage y est pratiqué par tous (sédentaires et nomades). Ce type d'élevage exige toutefois des services de proximité spécifiques pour les éleveurs, notamment en termes d'appui aux filières porteuses.

L'Air concentre donc l'essentiel de la production agricole de la région et cette activité est en très forte expansion depuis ces trente dernières années, grâce notamment à la baisse du coût des motopompes. Cela se traduit par l'expansion des jardins dans les vallées et par la conquête de nouvelles zones agricoles. Il s'agit d'une agriculture intensive en intrants avec des coûts de production élevés.

Le principal facteur limitant pour l'expansion des zones de culture est l'accès à l'eau et cette situation est aggravée par la baisse des nappes due pour partie aux épisodes de sécheresse mais également à l'importance des prélèvements pour l'agriculture. En cas de mauvaise saison des pluies, la recharge de la nappe est insuffisante (d'une manière générale la profondeur moyenne des niveaux de puisage augmente) et oblige les agriculteurs à utiliser des techniques plus coûteuses pour accéder à l'eau (contre puits, pompes immergées, motopompes en série). Les inondations sont fréquentes dans les vallées et, en fonction de l'intensité des flots, des jardins peuvent être emportés ou recouverts par d'importantes quantités de sable.

Les disponibilités en terre dans l'Air demeurent encore réelles, y compris pour les jeunes et les femmes. Les locations (bail et métayage) et parfois les ventes de terres sont pratiquées. On constate des déplacements saisonniers de jeunes des communes riveraines qui

2. IRAM, Groupe huit, Faisabilité du projet d'appui au développement d'activités rurales et de financement de filières agricoles dans les régions d'Agadez et de Tahoua, AFD, 29 février 2016.



convergent vers Tabelot, par exemple, présentant une bonne disponibilité en terre. La valeur du foncier est liée à la proximité de l'eau mais des dispositifs de tuyaux et de motopompe permettent d'implanter des jardins à des distances importantes des puits (plusieurs centaines de mètres). Les tensions avec les éleveurs sont très réduites car il s'agit des mêmes populations, des mêmes familles, et la pratique de l'agriculture maraîchère se généralise.

L'agriculture est une activité individuelle (famille très proche) qui peut être soit permanente soit occasionnelle, certains ne pratiquant l'agriculture qu'une partie de l'année et pas tous les ans. La main d'œuvre, importante et abondante, est fournie en grande partie par des travailleurs saisonniers provenant des régions voisines (Damagaram, par exemple). Les départs en exode des jeunes de la région sont limités par les opportunités qu'offrent aujourd'hui le développement de l'agriculture irriguée.

La structuration des producteurs sur des bases géographiques, en groupements, unions et fédération est très importante. La ville d'Agadez constitue le point de convergence de toutes ces organisations, que ce soit pour l'approvisionnement en intrant et équipement, l'accès aux services ou encore pour l'écoulement des produits.

Les principales contraintes à la production, outre l'accès à l'eau qui est la principale, sont le manque de capital pour démarrer l'activité, et singulièrement pour les jeunes et les femmes, le manque de formation et d'accompagnement technique, et la difficulté d'accès (distance) aux intrants et au carburant ainsi qu'à des semences et des plants adaptés et de qualité.

La commercialisation des produits constitue une préoccupation majeure de cette agriculture totalement orientée vers le marché. Les dispositifs de stockage sont insuffisants et ne permettent pas la conservation des produits en cas de mévente ou de baisse des prix sur le marché.

La région de Tahoua

En zone sahélienne, la région de Tahoua a un potentiel agricole élevé, grâce particulièrement aux aménagements réalisés par divers projets. La région est également riche en élevage qui reste une forme de capitalisation forte pour les agriculteurs.

La région de Tahoua se trouve divisée en deux grands espaces : la zone pastorale au nord et une zone agricole, avec présence d'élevage sédentaire ou transhumant,

au sud avec d'importantes zones de production maraîchères disséminées au gré des vallées dans un espace où dominant les cultures pluviales de céréales et de niébé.

La région constitue un bassin de production pour l'oignon qui représente la majorité des surfaces emblavées, en dehors du mil et du sorgho.

Le développement socio-économique de la région de Tahoua est cependant contraint par un certain nombre de facteurs que l'on peut considérer comme étant des tendances fortes. Il s'agit d'abord d'un déséquilibre entre la croissance démographique (environ 3 % annuel) et la croissance de la production agricole ce qui rend la région chroniquement déficitaire. Des contraintes naturelles existent telles que la profondeur excessive de la nappe phréatique dans certains départements de la région, en l'occurrence Bouza et Keita. Par ailleurs, il est observé une forte pression continue sur les ressources naturelles avec une menace de disparition d'une partie du capital productif, du fait notamment de l'ensablement des plans d'eau et de leur envahissement par les plantes et par des phénomènes de pollution. La dégradation des terres est une constante importante dans la région de Tahoua. La protection des terres agricoles et des ouvrages, par la multiplication des interventions de conservation des eaux et des sols ainsi que la réalisation de haies vives et la promotion de l'agroforesterie constituent des priorités.

L'accès au foncier s'il ne pose pas de problème majeur pour les hommes adultes s'avère complexe pour les jeunes et pour les femmes. La réalisation d'aménagements constitue un moyen d'attribuer des terres à ces groupes mais le maintien de leur droit d'usage n'est pas toujours garanti, au-delà du terme de l'intervention (projet ou autre) qui a permis la réalisation des aménagements. La réalisation effective et la pérennité des aménagements ne sont pas toujours assurées, certains propriétaires contestant ou revenant parfois sur des décisions d'attribution.

On peut noter une certaine structuration professionnelle des acteurs locaux (bien que beaucoup d'opérations se passent encore de manière informelle), la présence d'une importante zone de concentration d'acheteurs étrangers et d'exportateurs nigériens et une offre de transport de plus en plus diversifiée. De nombreuses zones souffrent encore de l'enclavement en raison de l'absence ou de l'état des pistes qui les desservent. La transformation des produits, activité essentiellement féminine, est limitée à quelques produits comme la tomate



séchée ou le moringa séché, en poudre ou en huile, et l'extraction d'huile d'arachide.

Le stockage commercial (warrantage...) est réalisé sur les céréales et le niébé. Le principal frein au développement de cette activité est le manque de magasins. D'importants besoins en infrastructures existent également pour le stockage individuel et collectif de l'oignon et pour la création de nouveaux comptoirs de vente, toujours pour l'oignon, mais également pour la tomate.

L'exode traditionnel des hommes, jeunes ou adultes, semble largement freiné grâce au développement des cultures maraîchères commercialisées et des opportunités qui en découlent en termes d'emploi, que ce soit dans la production ou les services. Cette question est d'autant plus prégnante que les migrations saisonnières sont contraintes par les difficultés de plus en plus grande d'accès aux pays limitrophes du fait des conflits et d'une dégradation des conditions sécuritaire, notamment.

Les atouts des régions de Tahoua et d'Agadez pour la mise en place d'une approche « Pôles de développement économiques »

Les deux régions sont contiguës

Deux régions avec un calendrier agricole complémentaire

Potentialités hydriques mobilisables

Atouts pédologiques (géomorphologie et fertilité des sols)

Dynamisme agricole caractérisé par une diversité des cultures et des organisations rurales

Des mutations agricoles depuis plusieurs décennies (importance croissante de la culture irriguée, allongement de la période de culture durant l'année)

De nombreux acteurs commerciaux présents (régions à la fois de collecte et de transit avec des centres historiques de commerce)

1.2. Le Projet Pôles Ruraux, un projet ambitieux

1.2.1. Les objectifs du projet et les résultats attendus

Le PPR s'insère dans la politique de décentralisation et dans celles impactant le secteur rural mais aussi dans d'autres politiques sectorielles comme la politique nationale de la jeunesse et la politique nationale genre. Le projet a pour objectif global « d'améliorer durablement les conditions de production et la valorisation économique des produits agricoles dans les régions de Tahoua et d'Agadez », à travers les objectifs spécifiques suivants :

1. Renforcer les infrastructures et les aménagements nécessaires au développement durable des productions agricoles et à leurs mises en marché à travers les investissements des collectivités territoriales ;
2. Faciliter l'accès aux institutions financières des acteurs des filières agricoles ;
3. Améliorer les services à l'agriculture dans la perspective de développer une agriculture moderne, durable et performante sur les marchés.

Les principaux acteurs ciblés sont ceux des filières agricoles et les collectivités locales en tant que respon-

sables de l'animation du développement territorial et pourvoyeuses de services publics dans les domaines économique et social. Au regard des enjeux qu'elles représentent dans un contexte où 50 % de la population des deux régions à en moyenne moins de 15 ans, un accent particulier est donné à la formation et à l'intégration des jeunes (hommes et femmes) dans le secteur rural.

Chaque objectif spécifique correspond à une composante. Chaque composante regroupe des résultats attendus. Ils sont au nombre de 9.

Composante 1 : Mise en œuvre par les collectivités territoriales des infrastructures et des aménagements collectifs publics ou communautaire nécessaire au développement durable des productions agricoles et leur mise en marché

Résultat 1 : Des aménagements combinés permettent de préserver le potentiel productif des eaux et des terres et de valoriser ensuite des productions des filières porteuses

Résultat 2 : La réalisation d'infrastructures et d'aménagement permet, dans un contexte de changement

climatique, la valorisation durable des terres arables en vue de retenir les jeunes dans les sites concernés et d'améliorer les revenus des populations

Résultat 3 : Les différentes étapes de la valorisation des produits agricoles jusqu'à leur mise en marché sont améliorées

Résultat 4 : Les collectivités territoriales exercent la maîtrise d'ouvrage des investissements à caractère économique

Composante 2 : Amélioration de l'accès au crédit agricole

Résultat 5 : Un mécanisme d'appui au financement des investissements agricoles est mis en place avec les institutions financières

Résultat 6 : Les opérations de financement agricole sont mieux sécurisées

Résultat 7 : Les institutions financières sont renforcées pour améliorer les services financiers à l'agriculture

Composante 3 : Amélioration des services non financiers en faveur des acteurs des filières agricoles

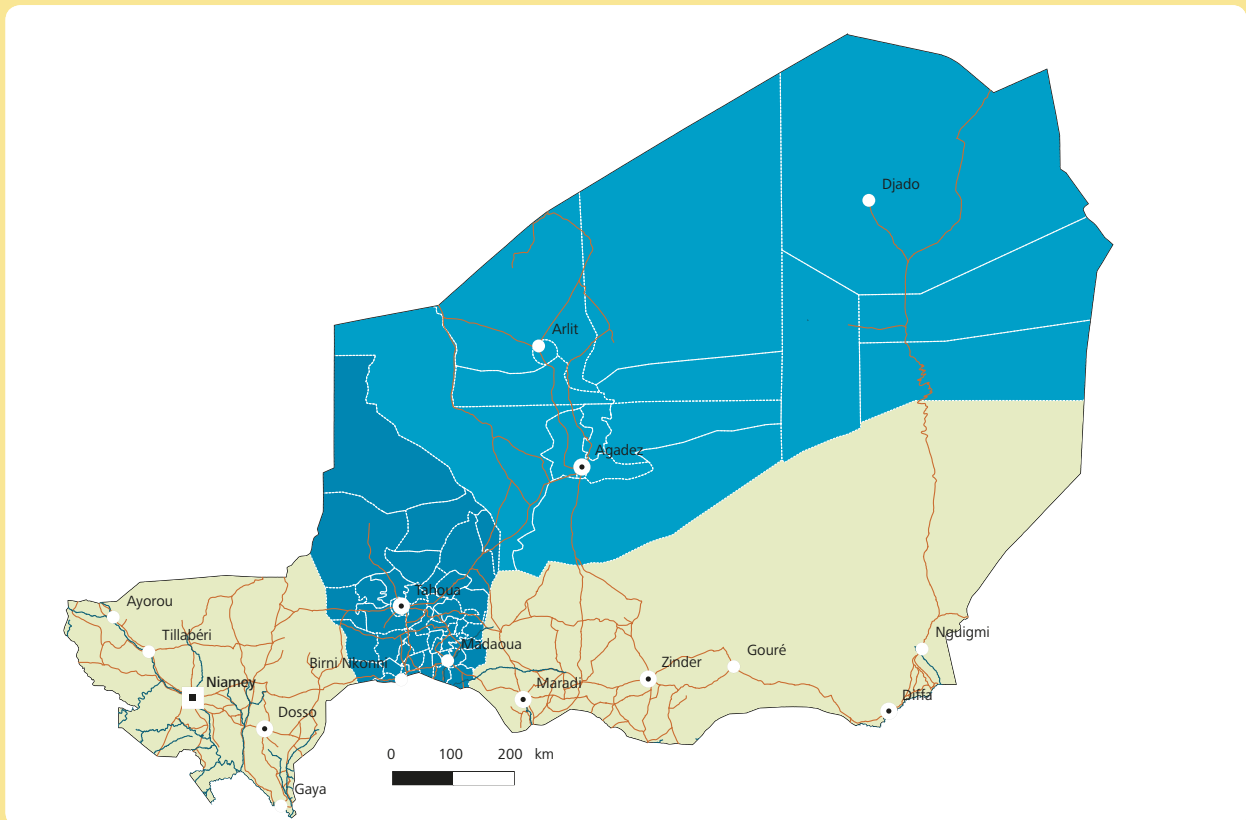
Résultat 9 : Les organisations professionnelles agricoles développent leurs services de conseil au profit des acteurs des filières et renforcent leurs capacités d'orientation du développement régional avec l'appui des CRA et du RECA.

1.2.2. Zone, durée d'intervention et budget

Le projet intervient dans l'ensemble des deux régions d'Agadez et de Tahoua pour les composantes deux et trois. Pour la composante une, le projet est engagé dans 26 communes au sein des régions d'Agadez et de Tahoua. Il est à noter que face à la recrudescence des feux de brousses en 2020 et 2021, le projet a élargi la zone d'action pour l'ouverture des bandes pare-feu dans les deux régions en incluant quatre communes frontalières aux communes d'intervention du PPR : Aderbissanet et Ingall pour Agadez, et Tchintabaraden et Afala pour Tahoua.

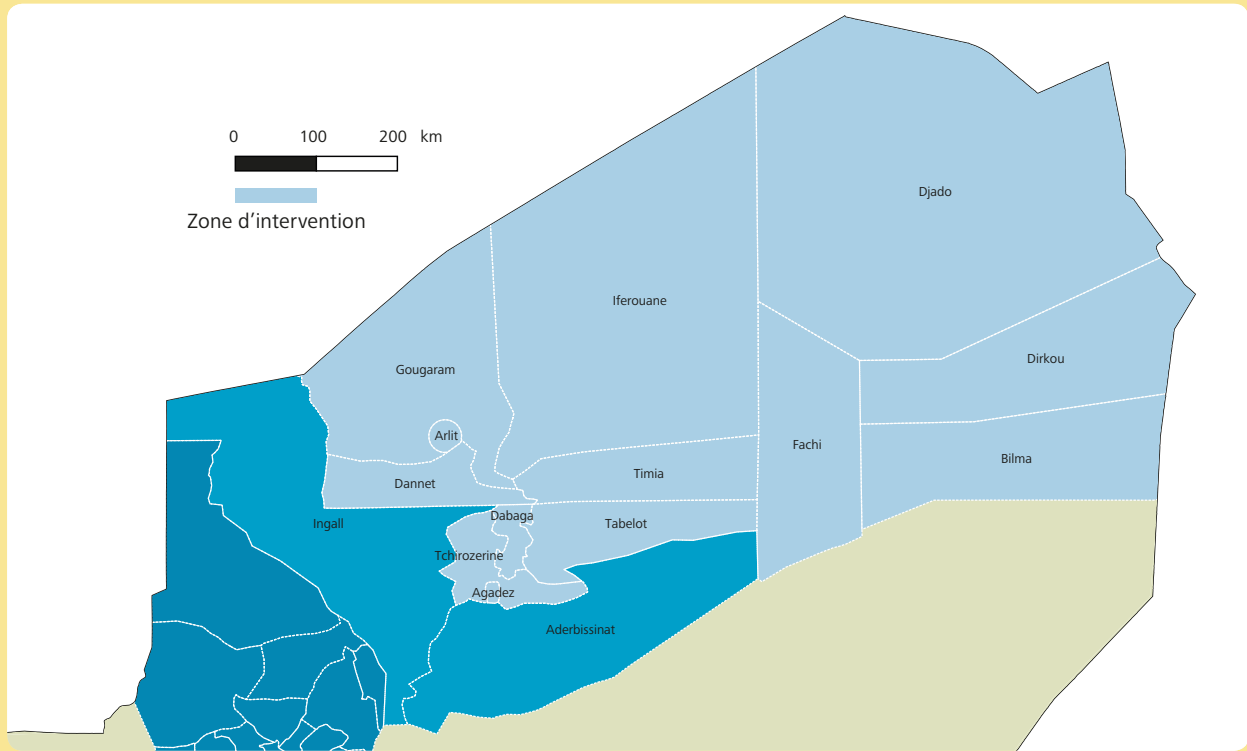
Identifié en 2016, démarré officiellement en fin 2017, le projet est prévu s'achever en juin 2023. Sa durée initiale de 5 années (4 ans fermes et une année optionnelle en fonction des résultats) a été prolongée de 6 mois.

Carte 1 : Localisation des zones d'intervention du projet



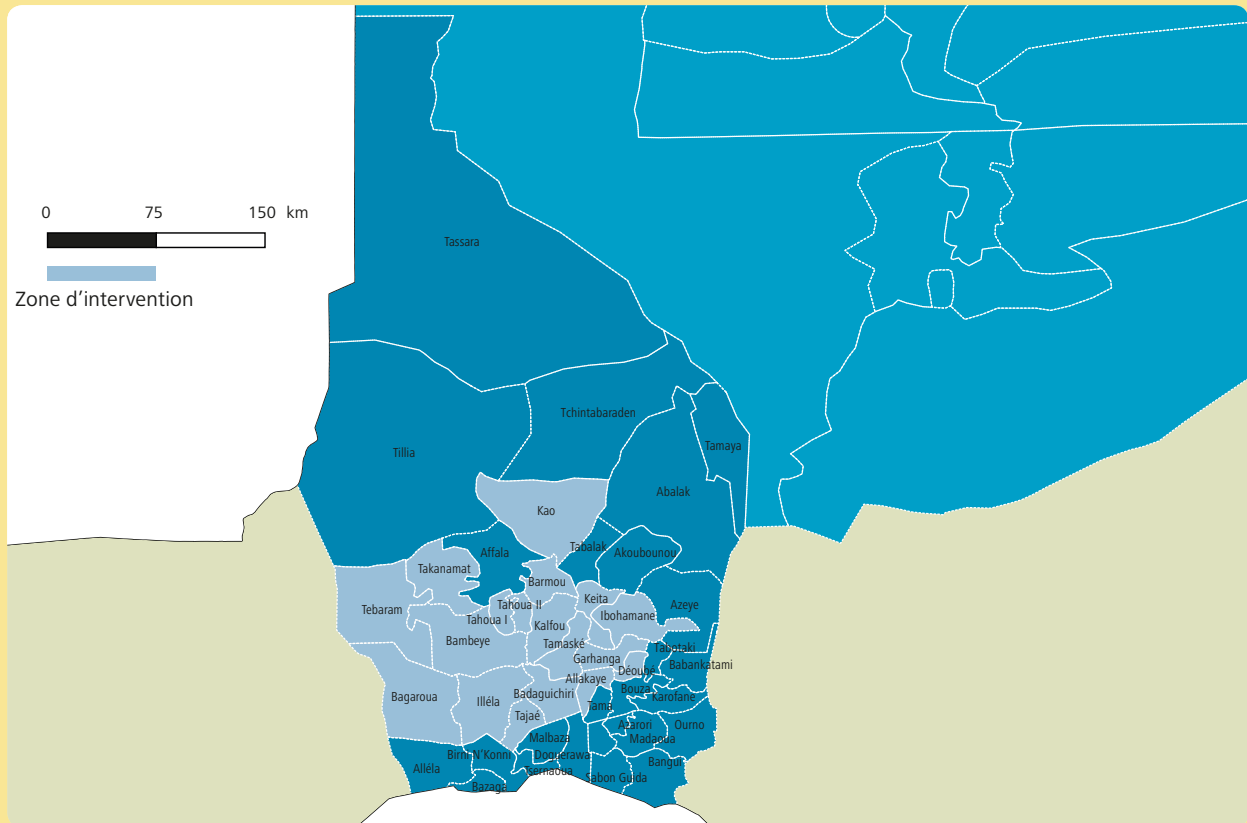


Carte 2 : Détails des communes de la région d'Agadez



© PPR, données IGNN et données terrain

Carte 3 : Détails des communes de la région de Tahoua



© PPR, données IGNN et données terrain

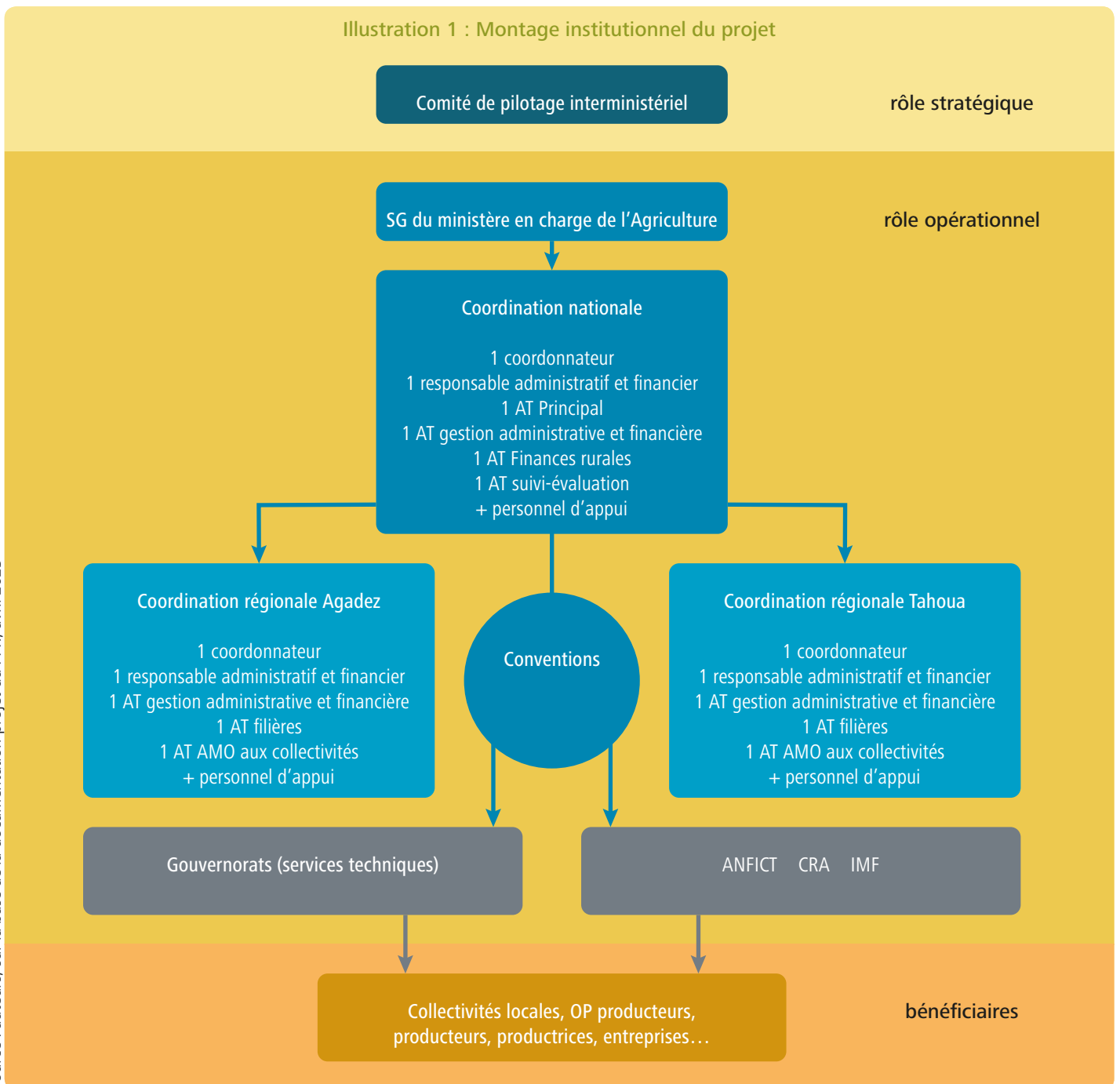
Le montant total du projet est de 65 037 383,18 euros (hors taxes) soit 42 661 726 758 FCFA composé d'un prêt AFD sous conditions FMI à l'État nigérien de 30 M€, d'une subvention AFD de 7 M€, ainsi qu'une subvention de 28 037 383 M€ de l'Union européenne sur ressources du Fonds fiduciaire d'urgence (FFU) déléguée à l'AFD.

1.2.3. Montage institutionnel et mode opératoire

La maîtrise d'ouvrage du projet est assurée par le ministère en charge de l'Agriculture. Une unité de gestion (UGP) sous sa responsabilité, assure la mise en œuvre du projet. Elle est composée d'une coordination nationale et de deux coordinations régionales basées à Tahoua et Agadez appuyée par une assistance technique fournie par le consortium Iram-RAIL-ECO Consulting-InterArchi.

Le suivi du projet au sein du ministère est confié à la

Illustration 1 : Montage institutionnel du projet



Source : auteurs, sur la base de la documentation projet du PPR, avril 2023



direction nationale du Génie rural. Un cadre de celle-ci est désigné au démarrage du projet comme point focal du PPR. Il a pour mandat de faciliter la mise en oeuvre des procédures administratives, notamment celles en lien avec la préparation des marchés d'infrastructure et d'aménagement passés par l'UGP et leur validation par le ministère et l'AFD. La fonction de point focal a été supprimée en 2021.

Le Comité de pilotage, organe d'orientation et d'arbitrage est présidé par le ministère de l'Agriculture (ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (MAGEL) au démarrage du projet) et composé des ministères sectoriels impliqués (Commerce, Économie et Finances, Décentralisation, Élevage, HC3N, Environnement), ainsi que du Réseau des chambres d'agricultures (RECA), des deux Chambres régionales (CRA), des Directions régionales de l'Agriculture (DRA), des Gouvernorats des régions de Tahoua et d'Agadez, des 2 conseils régionaux, de représentant des communes ciblées par le projet, etc. Les représentants des bailleurs du projet et ceux soutenant des projets sur les mêmes thématiques sont membres observateurs.

L'originalité du mode opératoire du PPR réside dans la part importante de l'assistance technique dans les ressources humaines des coordinations régionales et nationale. En effet, hormis les coordonnateurs, les responsables administratifs et financiers et certains personnels de soutien, tous les personnels techniques sont fournis via le contrat d'assistance technique. La démarche du projet étant basée sur l'appui à l'exercice par les acteurs concernés de leurs fonctions et mandats et non sur une intervention directe auprès des bénéficiaires, les ressources humaines de l'UGP sont peu nombreuses et concentrées sur des tâches de construction méthodologique et d'accompagnement.

Le projet conduit ses activités et engage ses dépenses sur la base d'un Plan technique et budgétaire annuel (PTBA) validé par le Comité de pilotage et faisant l'objet d'un avis de non-objection (ANO) de l'AFD. Hormis les dépenses de fonctionnement, toute action d'investissement conduite par l'UGP est soumise aux procédures de marchés publics et à celles de l'AFD.

Le financement des investissements des collectivités territoriales est assuré par l'Agence nationale d'investissement des collectivités locales (ANFICT) qui reçoit de l'AFD les financements pour ce faire. Cette dernière a installé en régions des agences qui doivent accompagner les collectivités dans le recrutement des entreprises de travaux, débloquer les fonds nécessaires à leur paiement

et les accompagner dans la justification des dépenses.

Des conventions sont établies avec les Gouvernorats de Tahoua et d'Agadez pour la mobilisation des services techniques déconcentrés et avec les organisations du territoire qui accompagnent les collectivités, les producteurs et productrices et leurs organisations. Des termes de référence sont établis qui définissent les activités qui devront être mises en oeuvre dans le cadre du projet. Ces activités ne diffèrent que très peu de celles d'ores et déjà prévues à leur cahier des charges. Les conventions leur fournissent des moyens supplémentaires leur permettant d'améliorer l'efficacité de leurs actions, notamment par une implication plus résolue dans le conseil aux acteurs locaux, la participation à des concertation inter-acteurs, le suivi des actions mises en oeuvre, etc.

1.2.4. Une approche basée sur une démarche pluri-acteurs et un fort ancrage territorial

S'inscrivant résolument dans les politiques publiques sectorielles (il s'inscrit dans au moins trois des cinq axes du programme de l'initiative 3N et de son plan d'action 2016–2020) et la réforme de la décentralisation, le projet est conçu pour mettre les différents acteurs dans les rôles qui leur sont définis. Il donne aussi une part déterminante à la participation des producteurs et des productrices dans la définition des principales actions à mettre en oeuvre à leur profit.

En conséquence, ses principes d'intervention sont les suivants :

- Les espaces régionaux sont les espaces privilégiés d'intervention du projet. Celui-ci se donne pour mission d'appuyer les acteurs et institutions existants à ce niveau dans l'exercice de leurs mandats ou de leurs initiatives : le tissu entrepreneurial et financier régional, les collectivités, les services techniques déconcentrés, les différentes représentations des acteurs des filières (chambres d'agriculture, organisations paysannes et leurs faitières, y compris féminines) et les producteurs et productrices à la base ;
- Le projet appuie les collectivités territoriales ciblées dans leur mandat d'animation pour la planification et la réalisation d'investissements structurants en faveur du développement des activités de production agricole, ainsi que des actions en aval des filières telles que la collecte, le regroupement, la transformation, la promotion et la mise en marché des produits ;
- Le projet appuie une démarche de concertation multi

- échelles, de mise en réseau des différents acteurs (hommes, femmes et jeunes) des filières porteuses autour des pôles d'activités économiques pour identifier les investissements les plus utiles et assurer leur gestion durable. Cela suppose de contribuer en amont à sécuriser un accès équitable aux ressources naturelles pour les différentes catégories de producteurs (Cela implique également de prendre en compte la gouvernance, la mise en valeur et ensuite la valorisation de ces ressources par les différentes catégories d'acteurs des territoires ruraux ;
- Le projet soutient la réalisation d'infrastructures et d'aménagements ainsi que la promotion de pratiques

1.3. Le déroulement du projet (2018–2023)

Le démarrage du projet est officialisé par l'atelier de lancement tenu à Tahoua en janvier 2018. Les coordinateurs national et régionaux ainsi que l'assistant technique principal (ATP) prennent leurs postes courant mars.

L'année 2018, est essentiellement consacrée au calage des procédures (le circuit de financement du projet fait notamment l'objet d'intenses discussions entre bailleur et maîtrise d'ouvrage) et du dispositif, à réaliser les achats de fournitures et de matériels, au lancement de la construction et rénovation des locaux des UGP national et régionales, à l'élaboration et la validation du manuel de procédures administratives et financières. De ce fait, le premier PTBA du projet d'un montant très ambitieux (un peu supérieur à 7,1 milliards de FCFA) est consommé en fin d'année à un peu moins de 50 %. Ce taux d'exécution, s'il peut paraître faible, est de fait raisonnable au regard du nombre et de la complexité des activités de types organisationnel et administratif à mettre en œuvre au cours d'une première année de projet. Ceci d'autant plus que le projet dépend d'un nombre important de partenaires responsabilisés dans la mise en œuvre ce qui induit des délais non forcément maîtrisables et des difficultés pas toujours identifiables lors de l'instruction du projet qui dépassent la responsabilité des équipes du PPR (UGP et AT). Toutefois, les premières activités de CES/DRS sont mises en œuvre dans les communes et permettent de tester la méthode proposée. Les études visant l'élaboration de la situation de référence, l'évaluation du potentiel aménageable en matière de petite irrigation dans les régions d'Agadez et de Tahoua sont également lancées. Le recrutement par les communes de prestataires de travaux pour des

agricoles, y compris des innovations, s'inscrivant dans des logiques de développement durable, tant au plan environnemental que social, et contribuant à l'adaptation des systèmes de production aux changements climatiques ;

- Le projet inscrit ses actions dans les dispositifs nationaux existants notamment le FISAN (Fonds d'investissement pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle). Le canal de l'ANFICT est retenu pour les investissements structurants. En outre, les mécanismes de crédit promus répondent à la facilité 1 du FISAN, conformément aux stratégies sectorielles (celle de l'irrigation par exemple).

constructions de magasins inscrits au Plan de développement des communes (PDC) l'est aussi.

Le PTBA de l'année 2019 est arrêté par le Comité de pilotage à un montant de 16,37 milliards (dont 13 milliards pour la composante 1). Ce montant est considérable et avec le recul peu réaliste au regard du contexte tant national (on constate à cette époque un regain des tensions sécuritaires dans les deux régions) ou de celui propre au projet. En effet, malgré des dispositions mises en place par le projet pour faciliter la communication sur le terrain entre collectivités, ANFICT, PPR et services techniques en charge de l'accompagnement et de la supervision des travaux mise en œuvre par les collectivités, les difficultés de la première année, notamment en termes de maîtrise du circuit de marchés publics et de justification des dépenses par les collectivités et par l'ANFICT se poursuivent. Le manque d'une expertise génie rural « à demeure » se fait sentir.

Les retards enregistrés dans les passations de marchés lancées au niveau régional pour les études battent en brèche la démarche du projet qui vise à mettre en place de manière combinée une série d'investissements permettant de traiter sur des territoires emboîtés les questions de sécurisation des ressources productives, d'amélioration de la production, de transformation et de mise en marché. À la fin de l'année 2019, seulement 19 % du PTBA est exécuté. Cependant la composante 3 se déroule normalement. La composante 2 connaît un faible taux d'activités mais pour des raisons externes au PPR, en lien avec la lenteur du déploiement de la politique nationale d'appui au financement agricole et aux négociations en cours entre bailleurs et État nigérien. Ces raisons externes influent négativement sur la



Illustration 2 : Les principales étapes et événements du projet dans son contexte

CONTEXTE

04/2016 : élections présidentielles

05/2016 : décrets de transferts des compétences aux collectivités territoriales

Deuxième plan quinquennal IBN : 2016–2020

Crise sanitaire mondiale : 27/03/2020 :

fermeture des frontières

03/2020–08/2020 : interdiction de circulation sur le territoire national

12/2021 : élections locales, régionales et nationales

02/2014

2016

2017

2018

2019

2020

2021

2022

06/2023

PROJET

Instruction :

02/2014 : Pré-identification

19/05/2015 : Lancement AO pour recrutement bureau d'étude

02/2016 : démarrage étude de faisabilité

05/2017 : signature conventions État-AFD

Recrutement AT :

17/05/2017 : dépôt AO

14/12/2017 : signature contrat

02/2016 : démarrage étude de faisabilité

03/2018 : arrivée AT principal

AT principal

Départs :

03/2020 : coordo national et régional Tahoua ; AT principal

Remplacement coordo :

01/07/2020 :

coordo national

13/07/2020 :

coordo Tahoua

12/2021 : ANO

AFD sur année optionnelle du projet

20/06/2023 :

clôture du projet

14/06/2023 : fin du contrat d'AT

Source : auteurs, sur la base de la documentation projet du PPR, avril 2023

complémentarité entre les activités des composantes 2 et 3, les jeunes producteurs formés ne pouvant pas disposer de financements pour leur installation à la fin de leur formation comme initialement prévu.

Il est demandé à l'UGP de présenter une feuille de route pour l'année 2020 devant permettre d'accélérer la mise en œuvre. Celle-ci est élaborée mais le MAGEL, en concertation avec l'AFD, demande le départ de l'équipe de pilotage du projet, à savoir son coordonnateur national et l'assistant technique principal ainsi que celui de Coordonnateur régional de Tahoua à partir de fin février 2020. Les deux coordonnateurs ne seront remplacés qu'en juillet. Il est demandé en mars au consortium de nommer un ATP par intérim, ce qui est fait en la

personne de l'AT suivi-évaluation du projet qui devra exercer les deux fonctions jusqu'au remplacement de l'ATP, renforcé par un appui à distance depuis le siège du chef de file du consortium. L'année 2020 est par ailleurs une année particulière au niveau mondial. Le déclenchement de la pandémie de la COVID 19 amène la fermeture des frontières et l'interdiction de circulation sur le territoire de mars à août. Cette situation compliquée par la dégradation générale des conditions sécuritaires dans tout le Sahel, rend impossible le recrutement d'un expert international en tant qu'ATP. La confirmation du responsable suivi-évaluation en tant qu'ATP ne sera validée qu'en novembre 2021 sur proposition de l'assistance technique. Dans le même avenant est prévu le



recrutement d'un AT génie rural permanent.

Malgré tous ces remous, l'année 2020 voit une évolution positive de la mise en œuvre des activités. Les travaux préparatoires de 2019 ajoutés au développement d'une démarche renforcée de concertation et de dialogue au niveau régional et l'accompagnement rapproché des collectivités territoriales ont des issues favorables. La composante 1 voit une accélération des travaux. Le PTBA 2020, d'un peu plus de 12 milliards est exécuté à environ 55 % (60 % pour les composantes 1 et 3). Le 4^e trimestre de l'année 2020 est marqué par la tenue des élections municipales, régionales, législatives et présidentielle avec au niveau local, un fort renouvellement des élus municipaux et régionaux (75 % à Agadez, 89 % à Tahoua).

Le début de l'année 2021 est également agité, à la suite de l'avis défavorable formulé dans le rapport provisoire de l'audit financier 2019 du fait de la difficulté de justification des dépenses des collectivités via l'ANFICT. Après fourniture des éléments d'explication par le projet, l'opinion défavorable de l'auditeur est levée et le PTBA, d'un montant de 14 milliards de FCFA, est validé par le COPIL tenu le 26 mars 2021 mais il recommande de transférer la maîtrise d'ouvrage des infrastructures structurantes à l'UGP/AT en lieu et place des collectivités. Ainsi, la convention avec l'ANFICT n'est pas renouvelée et il est demandé au projet d'assurer la responsabilité de la

passation des marchés et du paiement des prestataires de travaux. L'année 2021 connaît une accélération notable des activités, notamment de la composante 1, toujours la plus conséquente du point de vue de la mobilisation budgétaire. L'ingénierie sociale est renforcée via la mobilisation d'une expertise perle par le consortium d'assistance technique. Le PTBA est exécuté à hauteur de 80 % (92 % pour la composante 1). Au regard des résultats jugés positifs, l'année optionnelle prévue au contrat est activée et prolongée de 6 mois supplémentaires pour assurer la clôture des activités.

L'année 2022 est une année de croisière. Les composantes 2 et 3 sont particulièrement actives et le planning de la composante 1 se déroule comme prévu. Cependant, les investissements en matière de transformation des produits agricoles (Résultat 3), s'ils ont bien fait l'objet d'études de faisabilité, accusent un retard dans le lancement des marchés ce qui fait baisser les performances de la composante en termes de décaissement. Au final, le PTBA est exécuté à hauteur de 71 %.

Le premier semestre 2023 est consacré à la finalisation de travaux engagés, à la capitalisation du projet et aux activités de clôture. L'estimation du taux de décaissement en mai 2023 est de 93 % du montant total du budget y compris l'audit de synthèse et la réalisation de l'évaluation du projet qui n'a jusqu'ici pas encore pu être réalisée.

1.4. Les principaux résultats du projet

Le tableau 1 présente les principaux résultats quantitatifs atteints par composante à la fin de l'année 2022 au regard des indicateurs ciblés.

Le tableau montre clairement que si les performances du projet sont bonnes, voire excellentes, pour la majorité des résultats. Elles sont décevantes pour les résultats 3 et 5.

On notera qu'il n'est pas donné dans ce tableau d'éléments de mesure des effets du projet et encore moins d'impact.

L'historique du projet rappelle que la mise en œuvre du suivi-évaluation a été perturbée du fait de plusieurs périodes de vacance du poste de responsable. Des tentatives ont été faites en 2022 et 2023 pour identifier, avec les différents acteurs concernés, des indicateurs

pertinents et de collecter les données afférentes. Du fait de la pression sur la mise en œuvre des activités et la taille réduite de l'équipe de l'UGP/AT, ces tentatives n'ont pas été couronnées de succès. Par ailleurs, la culture du suivi-évaluation est hétérogène chez les opérateurs de mise en œuvre du projet, tous ne sont pas en capacités aujourd'hui d'intégrer à leurs activités la recherche d'informations permettant d'analyser leurs travaux au-delà du respect de leurs cahiers des charges et de l'atteinte des objectifs quantitatifs qui leur ont été fixés.

Lors des travaux de capitalisation, un certain nombre de données ont pu être collectées pour tenter d'apprécier les effets du projet. Celles-ci ne sont que partielles mais permettent cependant, pour certaines des thématiques traitées, de donner des tendances.



Tableau 1 : Tableau d'évaluation des performances du PPR 2018–2022 au 31 décembre 2022

Résultats escomptés	Indicateurs objectivement vérifiables	Unité	Cible globale du projet	Total réalisations	
				Qt	%
Composante 1 : Mise en œuvre par les collectivités territoriales des infrastructures et des aménagements collectifs publics ou communautaires nécessaire au développement durable des productions agricoles et leurs mises en marché (cofinancé par UE et AFD)					
Résultat 1 : des aménagements combinés sont mis en place pour préserver le potentiel productif	Pare-feux	km	28 000	31 732	113 %
	CES/DRS	ha	25 000	28 235	113 %
	Fixation de dunes	ha	2 000	1 491	75 %
	RNA	ha	5 000	6 061	121 %
	Pépinières fonctionnelles	nb	55	72	131 %
	Plants plantés	nb	33 000 000	6 053 285	18 %
	Mares aménagées	nb	5	—	—
	Brise vent et haies vives plantées	km	500	822,5	165 %
	Couloirs de passages/axes de transhumance et d'espaces pastoraux balisés	km	5 000	372,8	7 %
Résultat 2 : des infrastructures et aménagements sont mis en place pour valoriser les terres arables et permettent de retenir les jeunes	Seuils d'épandage construits	nb	74	63	85 %
	Sites d'installation réalisés	nb	100	—	—
	Femmes et jeunes producteurs installés	nb	1 000	—	—
Résultat 3 : la valorisation des produits agricoles est améliorée	Magasins de stockages avant écoulement construits	nb	26	—	0 %
	Marchés construits	nb	26	—	0 %
	Magasins construits	nb	26	23	88 %
	Comptoirs construits	nb	4	1	25 %
	Pistes réalisées	km	200	38	19 %
Résultat 4 : la maîtrise d'ouvrage des investissements à caractère économiques est exercée par les collectivités territoriales	Collectivités ayant élaboré avec les acteurs locaux des documents de projet	nb	28	28	100 %
	PIA élaborés (AZ et TH)	nb	26	26	100 %
	PDC replanifiés (AZ et TH)	nb	10	1	10 %
	Nombre de SAF appuyés (AZ et TH)	nb	2	2	100 %
	Nombre de PDR actualisés (AZ et TH)	nb	2	2	100 %
	COFOCOM formé et mis en place (AZ et TH)	nb	26	26	100 %
	COFOB formés et mis en place (AZ et TH)	nb	74	74	100 %
	Cadres de concertation mis en place	nb	2	2	100 %
	Sessions de formation (2 session par région)	nb	4	5	125 %
	Élus formés-(40 par région)	nb	80	142	178 %
	Collectivités accompagnées par le projet	nb	28	28	100 %



Résultats escomptés	Indicateurs objectivement vérifiables	Unité	Cible globale du projet	Total réalisations	
				Qt	%
Composante 2 du projet : Amélioration de l'accès au crédit agricole (financé par l'AFD)					
Résultat 5 : un mécanisme d'appui au financement des investissements agricoles est mis en place	Crédits de campagne + prêts de campagne accordés	nb	7 500	1 922	26 %
	MPER financés	nb	400	—	
	PME financées	nb	2	—	
Résultat 6 : les opérations de financement agricole sont mieux sécurisées	Crédits stockages mis en œuvre, professionnels partenaires, etc.	nb	N/D	—	
	Évolution du fonds de garantie, évolution de l'adhésion d'institutions financières à SAHFI	nb	500 000 000	500 000 000	100 %
Résultat 7 : les institutions financières sont renforcées pour améliorer les services à l'agriculture	IF appuyés (après processus de sélection)	nb	5	5	100 %
	Missions perlées réalisés	nb	N/D	2	
	Formations réalisées	nb	N/D	12	
	Personnes formées	nb	N/D	197	
	Thèmes développés	nb	N/D	6	
Composante 3 du projet : Amélioration des services non financiers en faveur des acteurs des filières agricole (financé par l'AFD)					
Résultat 8 : les services au profit des acteurs des filières délivrés par les services déconcentrés sont améliorés	Dossiers montés	nb	N/D	3 528	
	Réunions dispensées	nb	N/D	—	
Résultat 9 : les services d'appui-conseil aux acteurs des filières sont développés par les organisations professionnelles	Formations dispensées	nb	N/D	13	
	Jeunes agriculteurs (garçons et filles) formés	nb	4 000	4 281	107 %
	Bénéficiaires du conseil agricole (exploitations agricoles, OP, groupements et coopératives de femmes)	nb	N/D	3 461	
Appui au pilotage et à la gestion du projet					
	Ténue régulière du comité de pilotage	nb	8	5	63 %
	Conventions de partenariats	nb	14	14	100 %
	Niveau de mobilisation des appuis	nb	12	12	100 %



1.5. Le contexte de création du dispositif de soutien financier du PPR

Représentant près de 40 % du PIB du Niger et 80 % de la population active du pays, le secteur agricole constitue un levier important de croissance économique et de réduction de l'extrême pauvreté. Celle-ci touche près de 42 % de la population nigérienne, soit plus de 10 millions de personnes³.

Dans ce contexte, le PPR a mis en œuvre un dispositif ambitieux de soutien au financement de l'agriculture irriguée au bénéfice des agricultrices et agriculteurs des régions d'Agadez et de Tahoua.

Ce dispositif, qui s'inscrit dans la stratégie nationale de sécurité alimentaire du Niger, l'Initiative 3N, les Nigériens nourrissent les Nigériens, visait plus largement à soutenir le développement du secteur agricole souffrant d'un manque de financement chronique et structurel. L'agriculture reste sous-financée par rapport à sa contribution à la richesse nationale. En effet, les banques au Niger affectent moins d'un pour cent de leur portefeuille crédit à l'agriculture. Toutefois, la BAGRI, depuis 2011, a affecté un tiers de ses financements à l'agriculture (7 milliards de FCFA). La contribution du secteur de la microfinance reste quant à elle difficile à évaluer faute de données fiables⁴.

Le manque d'implication du secteur financier nigérien dans l'agriculture s'explique comme dans d'autres contextes par les risques élevés qui y sont associés : aléas climatiques, fluctuations importantes des prix, manque de structuration des chaînes de valeur, éloignement géographique de la clientèle cible, coûts opérationnels élevés, limitations techniques des clients agricoles, etc.

Il est à noter que le Niger affiche parmi les taux d'inclusion financière⁵ les plus faibles des pays membres de la Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest (BCEAO), soit 15 % contre une moyenne des pays membres de 63 %⁶. Le secteur de la microfinance nigérien a subi une succession de défaillances de ses Systèmes financiers décentralisés (SFD) depuis le début des années 1990 puisque sur plus de 300 institutions de microfinance (IMF) créées depuis 1993, 39 seulement étaient encore

en activité en 2020, soit la disparition de 87 % d'entre elles en moins de 30 ans⁷.

En répondant à cette situation, les programmes internationaux de développement se sont souvent heurtés à l'écueil de mécanismes de financement dirigistes basés sur des taux de subventions élevés (70 % et plus), n'impliquant pas financièrement les bénéficiaires et excluant les institutions de microfinance de leurs dispositifs⁸.

En Afrique de l'Ouest en général au Niger en particulier, le secteur financier formel est composé du secteur bancaire qui s'adresse plutôt à une clientèle urbaine composée d'entreprises, de salariés... disposant de revenus conséquents et réguliers et du secteur de la microfinance qui concerne les personnes à faible revenu et situées aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. Le secteur de la microfinance est composé de différentes organisations dont le rôle est résumé dans l'encadré 1 ci-après.

Dans les régions d'Agadez et de Tahoua, le manque de services financiers de proximité est encore plus prégnant que dans les cinq autres régions du pays. Les IMF Asusu, Tanaadi et Kokari autrefois actives dans ces régions, ont été mises sous administration provisoire. Cette situation s'explique notamment par des raisons de mauvaises gouvernances et de systèmes de contrôle interne défaillants.

À ce contexte peu favorable du secteur financier dans ces régions, s'ajoutent les pratiques usurières des commerçants et des transformateurs qui sont le plus souvent la seule alternative de financement. Ces « usuriers » qui pratiquent des taux d'intérêt extrêmement élevés, proposent néanmoins des crédits sous forme monétaire et/ou à travers la mise à disposition d'intrants, de nourriture ou de petits équipements à des conditions de remboursement souvent plus flexibles (vente sur pied et remboursement en nature au moment de la récolte). Ces conditions de remboursement très souples et le lien de confiance tissé, parfois sur des générations, entre les commerçants et les exploitants expliquent ce recours et ceci d'autant plus que les IMF ne peuvent pas répondre à la demande.

3. Banque mondiale, 2023.

4. Étude sur les mécanismes-outils nationaux et régionaux de financement du secteur agricole et rural en Afrique de l'Ouest – Synthèse régionale. ROPPA, 2018.

5. Il s'agit du nombre de personnes physiques titulaires de comptes de dépôt et de crédit dans les systèmes financiers décentralisés, rapporté à la population adulte.

6. BCEAO, 2020.

7. Ahamadou Maichanou et Youssoufou Hamadou Daouda, RECMA, 2021, no. 362.

8. Ces programmes sont souvent anciens et ils ont été battis sans se soucier de leur pérennité et sans tenir compte, du fait de cette concurrence « déloyale », de leurs effets déstabilisants sur les institutions financières.

Encadré 1 : Le secteur de la microfinance

1. L'architecture de supervision du secteur de la microfinance

Dans la zone de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), les activités de la microfinance, sont encadrées par la loi et le dispositif est organisé de la suivante :

- L'Agence de régulation du secteur de la microfinance (ARSM) est un établissement public qui est rattaché au ministère des Finances, elle est chargée de la supervision du secteur en application de la loi de 2018 encadrant les activités de microfinance.
- La Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) via son Service de la microfinance et des systèmes financiers décentralisés (SMSFD), assure le suivi de l'application et de la diffusion de la réglementation. La commission bancaire de l'UEMOA participe avec la BCEAO au contrôle des SFD de l'article 44 de la loi.
- La réglementation qui fixe les conditions d'exercice et de contrôle de l'activité de microfinance dans l'UEMOA.

2. Les autres entités

Au niveau intermédiaire, on trouve :

- L'Association professionnelle des systèmes financiers décentralisés (APSF) qui contribue à l'accompagnement du secteur et à la défense des intérêts de la profession.
- Les cabinets d'audit qui vont contrôler les comptes et de vérifier le respect des procédures et d'évaluer l'organisation et la gouvernance de l'institution de microfinance.

3. Les Institutions de microfinance

Les institutions de microfinance (IMF) composent le niveau micro du secteur. Elle regroupe les institutions sous forme de société coopérative (IMCEC) ou de société anonyme (SA).

À ce jour, le secteur de la microfinance au Niger est composé de 41 IMF dont 11 sociétés anonymes (6 microfinances conventionnelles et 5 microfinances islamiques) et de 30 IMCEC dont 2 sont sous forme d'union.

Au 4^e trimestre 2022, l'encours de crédit était de 18 milliards de FCFA, l'encours d'épargne de 28,9 milliards de FCFA et le nombre de membres-clients de 400 000 et d'un million en ajoutant les membres des groupements. Enfin le taux de créances était de 28 % du portefeuille.

Pour faire face aux défis que pose le financement agricole et rural, le PPR dans sa conception initiale avait été défini de manière à développer une stratégie permettant d'apporter une réponse adaptée et complète aux besoins des acteurs des chaînes de valeurs agricoles.

Le dispositif du projet s'est ainsi concentré sur le financement des filières agricoles irriguées (l'oignon, la tomate, le chou, la pomme de terre, la patate douce) jugées à fort potentiel car représentant 30 % de la pro-

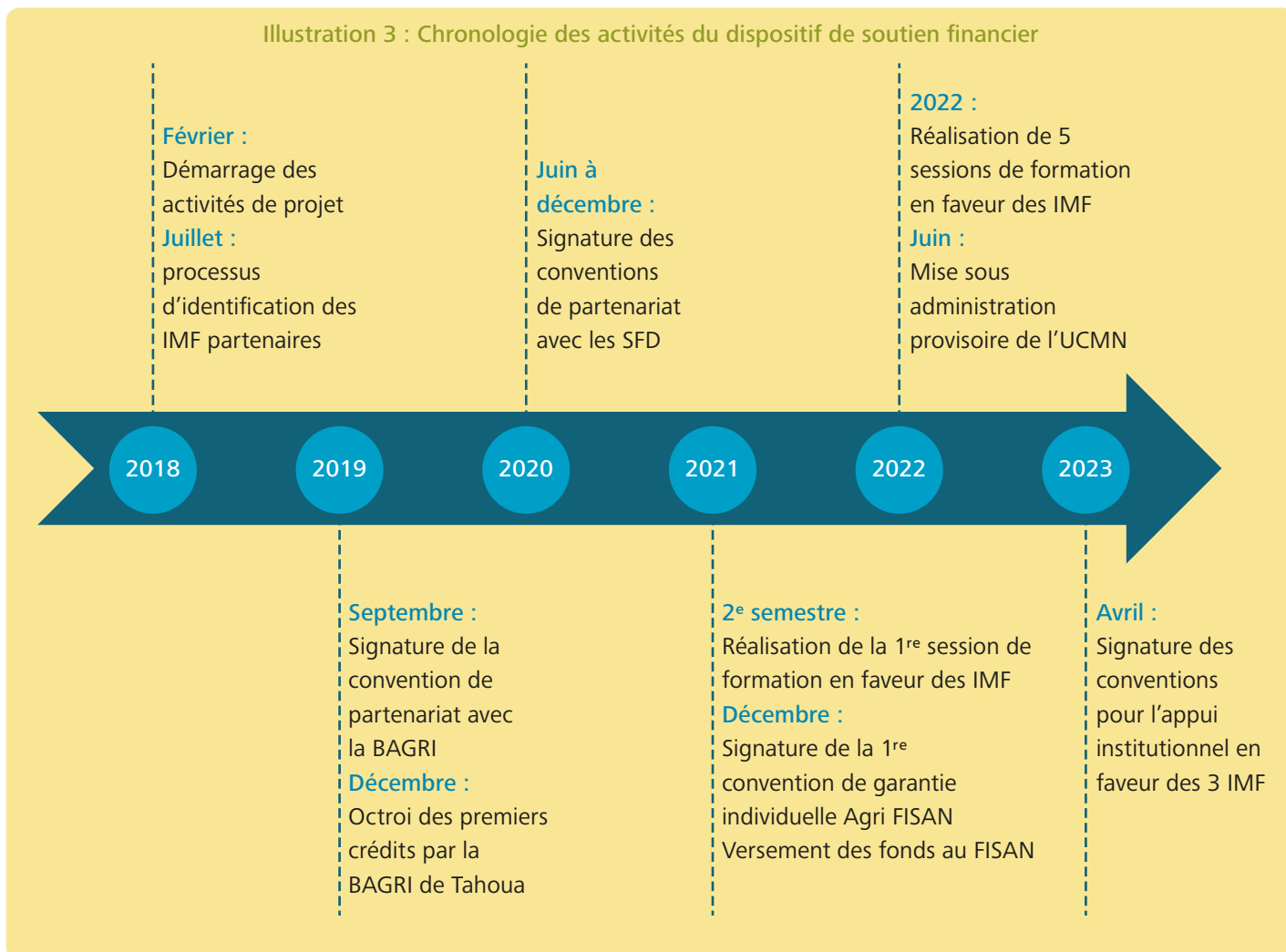
duction agricole du pays et 90 % des exportations du secteur. Aussi, l'accès des agricultrices et des agriculteurs aux facteurs de production (intrants, équipements) a été identifié comme un besoin particulièrement mal couvert.

Au cœur de son dispositif, le PPR a prévu un mécanisme de financement à coûts partagés (FCP) complété par des actions de sécurisation des financements et de renforcement de capacités des acteurs du financement agricole.



2. Chronologie des activités du dispositif de soutien financier

Illustration 3 : Chronologie des activités du dispositif de soutien financier





3. Structure du dispositif

3.1. Le financement à coûts partagés au cœur du dispositif de soutien⁹

Le mécanisme de financement dit à « coûts partagés » est au cœur du dispositif du PPR pour l'appui aux agricultrices et aux agriculteurs¹⁰.

Ce mécanisme multi-acteurs vise à appuyer le financement des exploitantes et exploitants de cultures irriguées ayant une capacité entrepreneuriale et engagés dans une activité commerciale rentable : irrigant.es individuel.les, groupements, micro-entreprises rurales, petites et moyennes entreprises (PME) de transformation et de commercialisation des produits agricoles etc.

Il cible les agricultrices et les agriculteurs individuels ou en groupement, souffrant d'un déficit de financement pour l'acquisition de biens d'équipement mais aussi de fonds de roulement dans le cadre des campagnes agricoles.

Ce dispositif, qui s'appuie sur la facilité 1 du Fonds d'investissement pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle (FISAN), a été conçu pour faciliter l'accès aux financements des agricultrices et des agriculteurs avec

en particulier la mise en place de conditions plus favorables pour les jeunes, en suivant le modèle de financement suivant :

1. Un apport personnel de 5 % à financer par les bénéficiaires jeunes. Pour les autres bénéficiaires, l'apport personnel doit couvrir 10 % du montant du projet ;
2. Une subvention de 40 à 45 % provenant du FISAN ;
3. Un crédit de 50 % provenant des institutions de microfinance qui restent souveraines dans leurs décisions d'octroyer ou de ne pas octroyer un crédit, car porteuses principales du risque crédit.

Ainsi, ce dispositif a pour ambition de cibler l'ensemble des segments de la clientèle agricole du Niger : les exploitations familiales notamment celles créées ou développées par les jeunes, les micro et petits entrepreneurs et les PME plus importantes. Dans ce cadre, le projet s'est donné pour objectif de financer 7 500 petits exploitants familiaux, 400 micro et petites entreprises ainsi que 2 PME.

Pour la réalisation des financements auprès des agriculteurs, le PPR a sélectionné la Banque agricole du Niger (BAGRI) et les systèmes financiers décentralisés. Ces derniers sont au nombre de quatre : Finair, Capital Finance, Yerda Tarka Maggia et la Caisse mutuelle d'Arlit.

9. Résultat 5 : Un mécanisme d'appui au financement des investissements agricoles est mis en place avec les institutions financières.

10. Ce mécanisme a notamment été mis en place par le Programme d'appui au développement agricole durable (PADA) dans la région de Dosso financé par LuxDev (NIG/025).

Encadré 2 : Facilité 1 du Fonds d'investissement pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle (FISAN)

Pour répondre à l'absence de mécanisme pérenne et adapté au financement de l'agriculture et au faible développement du secteur de la microfinance au Niger, l'État nigérien, au travers du Haut-Commissariat « les Nigériens nourrissent les Nigériens » (HC3N), a mis en place un dispositif de financement durable reposant sur l'ensemble des acteurs tant privés que publics. Ce dispositif de financement est le Fonds d'investissement pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle (FISAN) créé par le décret du 2 août 2017¹¹. Ce dispositif est

11. Décret n°2017-655/PRN du 2 août 2017 portant création d'un établissement public de financement dénommé « Fonds d'investissement pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle » (FISAN) au Niger.

organisé autour de 3 facilités dont la première est dédiée au soutien du financement agricole. Cette facilité 1 a pour objectif de lever les contraintes à l'accès au financement des acteurs des chaînes de valeur : exploitations agricoles, coopératives, entreprises agricoles. Le mécanisme retenu repose sur la combinaison d'un apport personnel de 10 % minimum du besoin, d'une subvention par le PPR de 40 % au maximum et d'un crédit à hauteur de 50 % du montant du projet. Ce système appelé « financement à coûts partagés »¹² s'adresse aux opérateurs privés du secteur agricole.

12. Le financement à coûts partagés est aussi nommé « subvention adossée au crédit ».



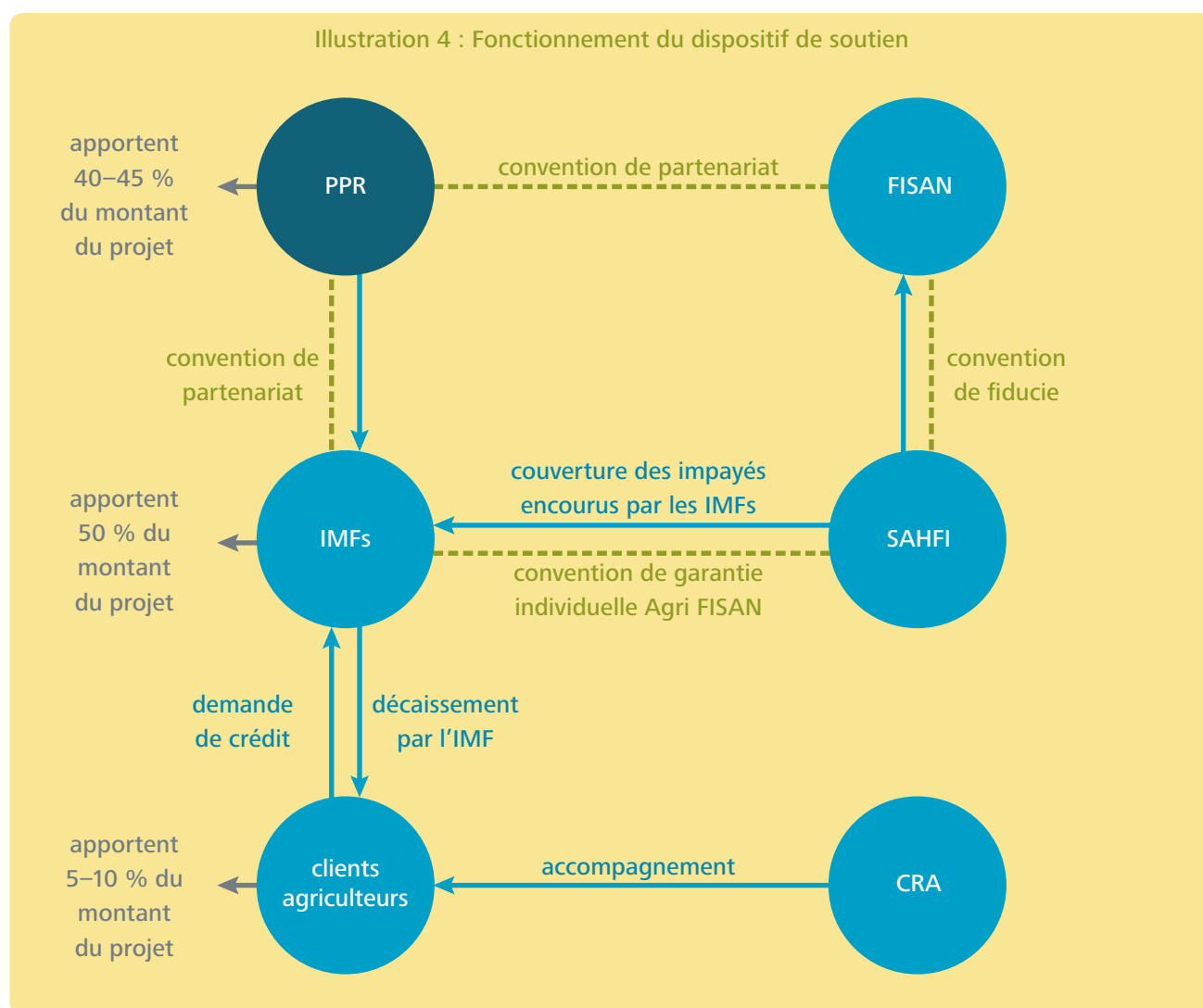
Dans la zone du projet, les agences des institutions financières sont réparties de la manière suivantes :

- Agadez
 1. BAGRI Agadez : La caisse a été ouverte, après le démarrage du projet, pour pouvoir saisir les opportunités offertes par le PPR.
 2. Finaïr avec 3 guichets à Arlit (siège), à RTA (route Tahoua Arlit) et à Cité minière
 3. La Caisse d'Arilit avec deux guichet à Arlit (siège) et à Agadez.
- Tahoua
 1. BAGRI Tahoua avec 3 agences à Tahoua, à Madaoua et à Birni N'Konni

2. Capital Finance avec une caisse à Tahoua
3. Yerda Tarka Maggia avec 6 guichets dont les plus actifs avec le PPR sont ceux de Tahoua, de Madaoua et d'Ilela.

Aux côtés du FISAN, la Société sahéenne de financement (SAHFI) a été impliquée pour la gestion du fonds de garantie des crédits agricoles. Enfin un dispositif de formation au crédit agricole en faveur des IMF a été mis en œuvre.

La figure ci-dessous illustre le fonctionnement de ce dispositif particulier :



3.2. Les actions en faveur de la sécurisation des crédits agricoles¹³

Afin de favoriser la réalisation de ce mécanisme de financement à coûts partagés, il fallait que le PPR travaille à la réduction du fossé qui existe entre les IMF et sa clientèle agricole « cible ».

En effet, les obstacles sont importants du côté de l'offre comme du côté de la demande. Les IMF, pour leur part, sont parfois méfiantes vis-à-vis de la clientèle agricole. Elles perçoivent en elle un risque spécifique et élevé pour lequel elles sont souvent mal outillées (manque de formation et de connaissance en agriculture, manque de moyen logistique pour servir cette clientèle souvent éloignée des lieux d'implantation des agences). Du côté de la demande, les IMF sont perçues aussi avec une certaine méfiance : offre inadaptée ou inadéquate avec les besoins et contraintes des agricultrices et des agriculteurs, communication pas toujours transparente, concurrence de la microfinance informelle bien plus chère mais rassurante pour les agriculteurs.

C'est pourquoi des actions ont été prévues par le pro-

jet afin de construire le lien de confiance entre les IMF et leurs clientèles « cible » :

1. Prise en charge d'une partie du coût du risque crédit subi par les IMF

La prise en charge du coût du risque¹⁴ est un élément clé du dispositif de financement à coûts partagés, en ce qu'il génère un effet incitatif auprès des IMF pour le financement des agriculteurs. Les IMF ainsi allégées d'une partie du coût du risque lié aux créances impayées sont théoriquement plus enclines à prêter à des clients agriculteurs pour lesquels le risque de non-remboursement est perçu comme trop élevé dans des conditions de financement classiques c'est-à-dire sans fonds de garantie adossé.

C'est à cet effet que le PPR a versé un montant de 500 millions de FCFA à un fonds de garantie du FISAN, mis en gestion auprès de la SAHFI¹⁵.

13. Résultat 6 : Les opérations de financement agricoles sont mieux sécurisées.

14. Est égal à la somme des montants en capital restant dû, irrécouvrable du crédit déchu, augmenté des frais de recouvrement.

15. Versement réalisé dans le cadre de la convention de fiducie signé le 9 février 2021 entre le FISAN et la SAHFI.

Encadré 3 : Modalités de prise en charge des créances impayées et irrécouvrables des IMF par la SAHFI : l'exemple de la convention de garantie individuelle « Agri FISAN » entre la SAHFI et l'Union des caisses mutuelles du Niger-UCMN¹⁶

Cette convention signée le 21 décembre 2021 entre la SAHFI (le prestataire) et l'UCMN (le client) fixe les modalités de prise en charge des créances impayées et irrécouvrables :

- La garantie accordée par la SAHFI à l'UCMN est de 70 % du capital restant dû et elle ne peut excéder 10,5 millions de FCFA à titre principal (c'est-à-dire déduit du montant des intérêts de l'UCMN et des frais de recouvrement engagés) ;
- Ne sont éligibles à la garantie que les crédits en défaut dont le montant est compris entre 6,5 millions et 15 millions de FCFA ;

16. L'Union des caisses mutuelles du Niger est la faitière du réseau des caisses mutuelles dont fait partie la Caisse d'Arlit.

17. Ce dossier de demande de versement contient notamment un état détaillé des sommes objet de la demande de mise en jeu de la garantie, une copie des lettres de mise en demeure, rappel d'échéance, déchéance du terme si applicable etc.

- Sous réserve que l'UCMN ait réalisé les diligences de recouvrement nécessaires et documenté la nature des créances en impayé¹⁷ dans le délai imparti, la SAHFI verse dans un délai de 45 jours, 60 % du montant garanti en principal restant dû des échéances impayées (échues et non encore échues) ;
- Le reliquat n'est versé que si l'UCMN apporte la preuve documentée à la SAHFI que les créances jusque-là en impayé, sont devenues irrécouvrables, c'est-à-dire que toutes les voies de recouvrement amiables et contentieuses ont été épuisées.
- Les commissions sont les suivantes :
 - Commission d'engagement de 2 %, pour chaque crédit, sur le montant de capital initial garanti payable lors de la mise en place de la garantie.
 - Commission de garantie annuelle de 1,5 % sur l'encours de garantie restant et payable en une fois.

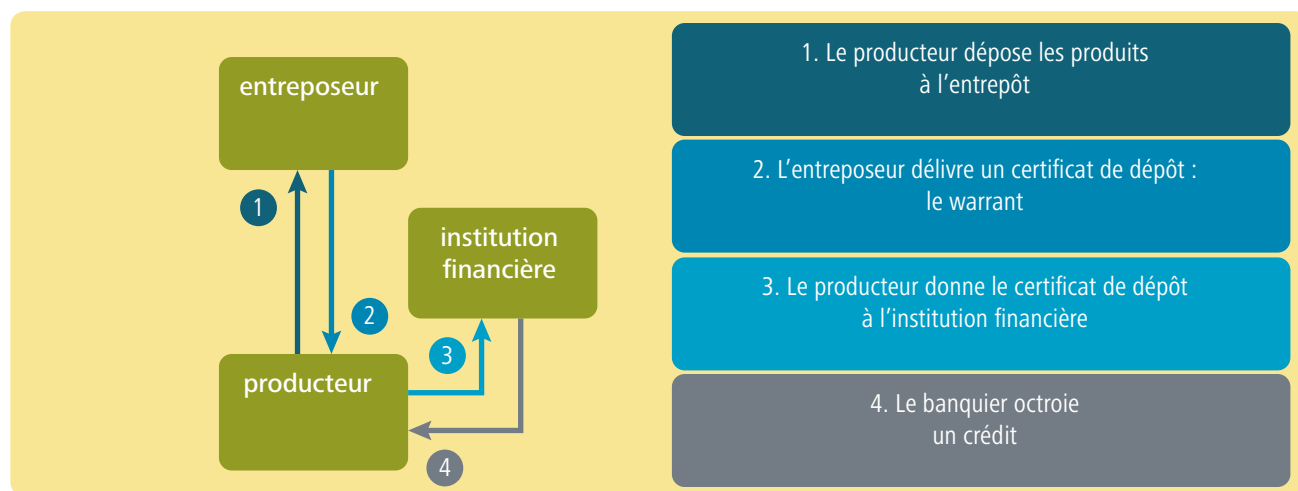


2. Mise en place d'un mécanisme de crédit stockage professionnel

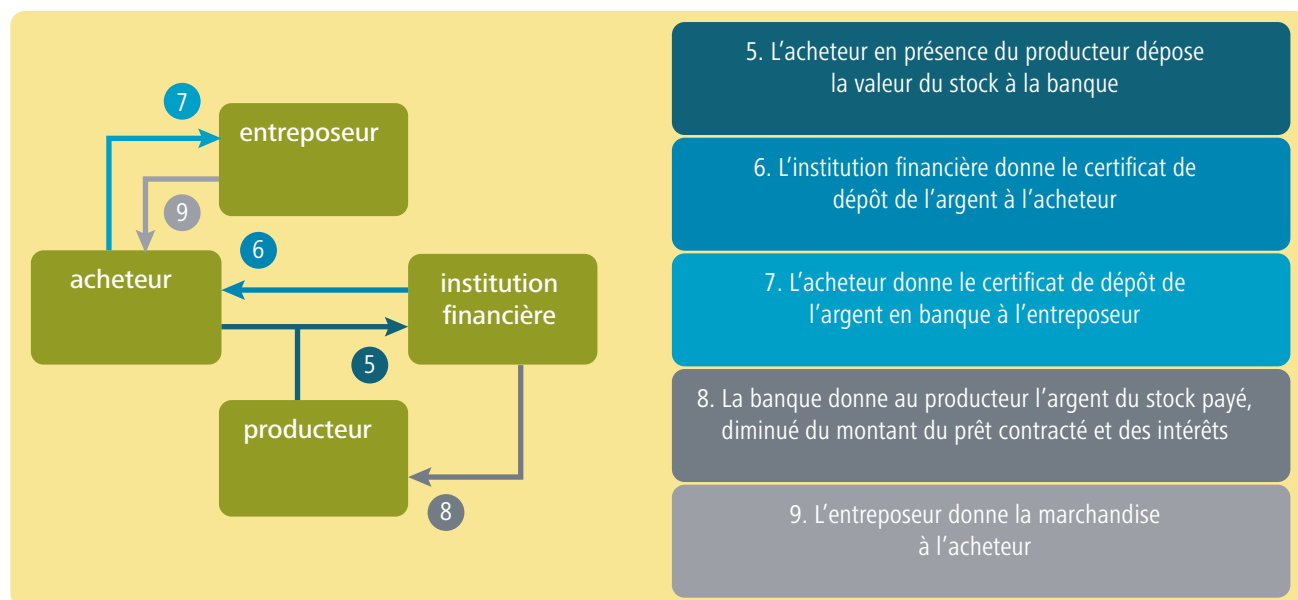
Utilisé en finance rurale, le crédit stockage (ou warrantage) est un produit de crédit réservé aux agriculteurs et octroyé sous condition de stockage d'une partie de

la production ou des semences du client agriculteur, à l'intérieur d'un local professionnel, sécurisé et prévu à cet effet c'est-à-dire permettant de bien conserver les denrées et protégé des rongeurs, insectes et autres nuisibles. Cette opération de crédit se décompose classiquement en deux phases :

La phase 1 : au moment de la récolte¹⁸



La phase 2 : à la vente, pendant la période de soudure¹⁹



À cet effet, le PPR avait prévu la mise en œuvre d'actions visant à promouvoir le développement des mécanismes de crédit stockage professionnel dans les deux régions d'intervention, au premier rang desquels, l'appui

financier à la construction de magasins de stockage. Les bénéfices recherchés étaient de sécuriser la transaction d'achat de denrées agricoles, de favoriser l'octroi de crédit aux producteurs pendant la période soudure et ainsi pouvoir attendre de vendre au meilleur prix.

Cet axe de financement n'a malheureusement pas été mis en place par le PPR.

18. Schéma inspiré d'Élodie Guillat, Portail Findev, 2014.

19. Idem supra.



3.3. Le renforcement de capacités des acteurs du financement de l'agriculture²⁰

Cet axe correspond à un objectif clé du PPR, à savoir celui de réduire le fossé entre IMF et clients par le renforcement des capacités des IMF. Des axes de formation ont ainsi été définis pour répondre à ces besoins :

– Renforcement de capacités en matière de méthodo-

logies et de produits adaptés à l'agriculture ;

- Formation des agents aux techniques de crédit agricole ;
- Développement de technologie de finance numérique liées au crédit agricole.

3.4. Les axes d'intervention du PPR en faveur du financement agricole²¹

Le dispositif, conçu initialement et présenté dans les parties précédentes, avait pour objectif d'apporter des réponses adaptées aux principales difficultés auxquelles sont confrontées les opérations de financement en général et agricoles en particulier. Ainsi les intentions du PPR, sur la base des 3 résultats évoqués précédemment, pour faciliter l'accès au crédit des agriculteurs et agricultrices étaient :

1. De susciter l'intérêt des IMF pour le financement de l'agriculture et accroître leur connaissance du secteur

Comme indiqué précédemment, le financement agricole est très limité dans les zones du projet. Aussi, pour augmenter l'intérêt des IMF à investir dans ce secteur, le PPR a promu le mécanisme de financement à coûts partagés et a mis en œuvre des formations en faveur de la BAGRI et des SFD.

Ce soutien aux exploitations familiales agricoles par l'apport de subvention de 40 % à 45 % du montant du projet était un moyen d'attirer les SFD vers le financement de l'agriculture en permettant d'améliorer la rentabilité des projets des bénéficiaires et ainsi de sécuriser l'activité pour favoriser le bon remboursement des crédits.

La formation des IMF était aussi un axe important dans cette stratégie car elle leur offrait d'une part, la possibilité de mieux comprendre les besoins financiers des agriculteurs et les cycles de leurs productions et d'autre part, d'être en mesure de définir des produits adaptés aux besoins de leurs membres-clients notamment en orientant les prêts vers le financement des équipements agricoles.

2. De réduire les risques liés au crédit agricole

Le concours du fonds de garantie auprès des IMF avait pour objectif de réduire les risques liés aux crédits agricoles. À cet effet, le fonds de garantie devait être abondé par le PPR en faveur du FISAN à hauteur de 500 millions de FCFA, mis en gestion auprès de la SAHFI, et ainsi permettre de rassurer les IMF en couvrant une partie de coût du risque.

Un appui technique auprès de la SAHFI était également prévu pour assurer la qualité des produits de garantie proposés aux IMF et organiser la contractualisation de ces services de garantie entre les IMF impliquées et la société de gestion. Le financement par le PPR de cette assistance technique à la SAHFI a ainsi permis de recruter Aliénor Consulting pour cet accompagnement.

3. De baisser le coût du crédit

Les taux d'intérêt emprunteurs sont élevés pour les agriculteurs et souvent en décalage avec le niveau de rentabilité de leurs activités. Cette situation fait hésiter les producteurs à solliciter un crédit.

Ainsi, le mécanisme promu par le projet avait pour objectif de limiter le recours au crédit octroyé par l'IMF, soit 50 % du financement, le reste étant financé par une subvention (40 à 45 %) et par un apport personnel (5 à 10 %). Ce mécanisme de financement permet donc de réduire la charge d'intérêt pour la personne qui emprunte en la faisant porter que sur la partie crédit.

4. D'apporter les garanties nécessaires pour obtenir un financement

En général, les emprunteurs rencontrent des difficultés à mobiliser les garanties nécessaires pour obtenir un crédit, en particulier dans le secteur de l'agriculture. Ainsi, le recours au fonds de garantie du FISAN devait

20. Résultat 7 : Les capacités des institutions financières sont renforcées pour améliorer les services financiers à l'agriculture.

21. D'après l'étude de faisabilité du projet d'appui au développement d'activités rurales et de financement de filières agricoles dans les régions d'Agadez et de Tahoua. Groupement IRAM – Groupe Huit – Karkara, février 2016.



permettre d'apporter une réponse à cette problématique et ainsi faciliter l'accès au crédit.

5. De financer à moyen terme

La majorité des crédits agricoles octroyés par les IMF sont des prêts à court terme (entre 3 et 12 mois) et sont destinés au financement de besoins en fonds de roulement. Ils sont classiquement moins risqués que les prêts moyen terme destinés à l'investissement (entre 12 et 36 mois en moyenne). Cette tendance limite fortement la contribution des IMF au développement du monde rural.

Le PPR, au travers des mécanismes de financement décrits précédemment, avait pour objectif d'inciter les IMF à engager leurs ressources vers des financements à moyen terme plus adaptés aux besoins de développement des producteurs, par le biais de l'acquisition ou de renouvellement d'équipements.

6. De proposer des formations-accompagnements

En complément des instruments créés pour favoriser le financement de l'agriculture, il était indispensable de mettre en œuvre des formations en faveur des IMF et des exploitantes et des exploitants agricoles afin de

renforcer leurs compétences.

Pour les IMF, les formations ont été dispensées par des consultants spécialisés sur les thèmes de la gestion des impayés des crédits, la gestion des risques de crédit agricole, la connaissance des filières et chaînes de valeur agricoles, la finance numérique et le développement de nouveaux produits.

Pour les jeunes exploitants et exploitantes agricoles, les Chambres régionales de l'Agriculture (CRA)²² et les organisations paysannes de base ont accompagné ce public dans le montage des dossiers de demande de crédit et avec la réalisation des pré-visites²³.

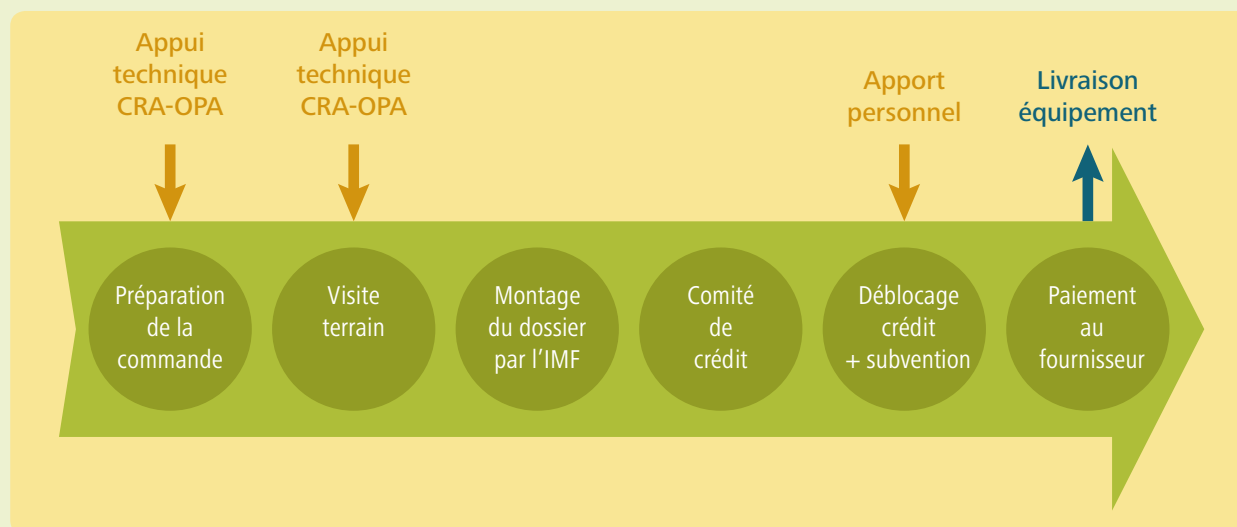
À noter que l'association professionnelle des SFD, dans le cadre des formations financées par le PPR, a organisé et réalisé une session sur l'éducation financière au profit des cadres des services techniques déconcentrés de l'État et des CRA. Ces personnes devaient ensuite, lors d'ateliers régionaux, former des membres des organisations paysannes en éducation financière.

22. Les Chambres régionales de l'agriculture appuient les promoteurs pour formaliser leurs demandes de prêts et les préparent à la relation avec les IMF en mettant notamment en place des pré-visites qui permettent de confirmer les éléments du dossier de demande de crédit des promoteurs et d'éliminer les demandes non viables.
23. Point détaillé dans le rapport sur l'appui à la jeunesse.

Encadré 4 : Zoom sur le processus de financement des clients agriculteurs

Le processus de financement, tel que prévu dans le cadre du financement à coûts partagés, accorde un rôle central aux IMF. En effet, celle-ci décide de façon souveraine d'octroyer ou de ne pas octroyer de crédits en fonction de sa propre politique de crédit. Des règles

d'éligibilité spécifiques sont néanmoins applicables en ce qui concerne le versement de la subvention aux clients agriculteurs. À noter que les CRA-OPA jouent ici un rôle-clé dans la préparation et l'instruction de la demande.



4. Le financement à coûts partagés : un mécanisme opérant mais en deçà des objectifs quantitatifs initiaux

Sur un objectif de 7500 petits exploitants familiaux financés, moins d'un tiers de l'objectif global a été réalisé. Néanmoins, cette sous-performance s'explique davantage par des retards institutionnels que par le dispositif de financement lui-même, qui s'est montré plutôt opérant.

Par ailleurs, les objectifs des 400 micro et petits exploitants et de 2 PME financés n'ont pas été réalisés, puisqu'aucun financement n'a été engagé au profit de ces sous-segments de clients agricoles, ce qui laisserait supposer que cette segmentation a priori est en décalage avec la réalité du tissu agricole local.

4.1. Les bénéficiaires du mécanisme de financement à coûts partagés²⁴

Le mécanisme de financement à coûts partagés mis en place par le PPR a bénéficié à 2 117 personnes²⁵, soit un taux de réalisation de l'objectif de 28 %.

À noter qu'au cours de l'année 2018, aucun financement n'a été réalisé et qu'en 2019, les financements n'ont débuté qu'à partir du 23 décembre 2019 de

manière très limitée (BAGRI Tahoua). Ces retards s'expliquent principalement par les délais de sélection des institutions financières partenaires et par les difficultés rencontrés dans la mise en place du FISAN (partie 2.6).

Ce n'est qu'à compter de l'année 2020 que la production de financements a véritablement démarré bien

24. La totalité des résultats quantitatifs présentés dans cette partie se fonde sur la base de données consolidées par les consultants et issus des rapports collectés auprès des IMF.

25. Les objectifs du PPR étaient d'octroyer des crédits à 7500 exploitations agricoles familiales, 400 micros et petites entreprises rurales (MPER) et 2 PME de commercialisation et transformation des produits agricoles.

Tableau 2 : Nombre de bénéficiaires de financement de 2019 à 2022

	Nombre de jeunes	Nombre de jeunes dans des Scoops	Nombre d'adultes	Nombre d'adultes dans des Scoops	Total
BAGRI Agadez	36	93	101	219	449
Caisse d'Arlit	5	0	29	0	34
FINAÏR	22	0	29	0	51
Sous-total région Agadez	63	93	159	219	534
BAGRI Tahoua	49	306	77	420	852
Yarda Tarka Maggia	552	25	135	0	712
Capital Finance	18	0	1	0	19
Sous-total région Tahoua	619	331	213	420	1 583
Total	682	424	372	639	2 117



que fortement perturbée par le contexte de la crise sanitaire en 2020 et 2021. Les décaissements de crédits n'ont atteint un rythme de croisière qu'en 2022, ce qui peut nous conduire à nous interroger sur la pertinence de l'objectif initial du nombre de personnes financées. En effet, l'hypothèse de 1 500 exploitants familiaux financés par an pendant 5 ans, telle que posée par le projet et contrariée par les circonstances de la mise en œuvre, aurait certainement pu être revue à la baisse sans pour autant nuire à la qualité des activités menées et ceci d'autant plus que le budget initial prévu pour les subventions du FCF a été réduit en 2020 d'environ 5,8 milliards de FCFA²⁶ pour pouvoir affecter ces fonds à la composante 1.

Ainsi, le retard observé dans la réalisation des objectifs s'expliquerait donc en partie par l'absence de production de crédits au cours des deux premières années du projet et par une production ralentie au cours des deux années suivantes. L'année 2022 semble être celle qui a permis au dispositif de financement de se rapprocher des chiffres estimés lors de la conception du PPR.

On note par ailleurs que les objectifs fixés pour les autres sous-segments agricoles, à savoir les micro et petites entreprises ainsi que les petites et moyennes entreprises, n'ont pas été réalisés puisqu'aucun crédit n'a été décaissé pour ces catégories. La non-réalisation

26. Le budget initial était de 6,5 milliards de FCFA (9,925 millions d'euros). Il est passé ensuite, après, sa révision en 2020, à 0,683 milliard de FCFA (1,017 million d'euros).
de ces objectifs est, semble-t-il, imputable à la méthode

4.2. Les montants octroyés

Les premiers crédits ont été versés le 23 décembre 2019 par la BAGRI de Tahoua et en 2020 les autres institutions ont démarré leurs octrois. Ainsi à la fin 2022, 1,419 milliard de FCFA (2,163 millions d'euros) ont été versés à 2 117 personnes²⁷. La répartition par institution est détaillée dans le tableau ci-contre : les financements ont augmenté d'année en année et 2022 concentre plus de la moitié des octrois totaux : 51 % en 2022 contre 2 % en 2019, 13 % en 2020 et 34 % en 2021.

Les financements en volume ont été réalisés en majorité dans la région de Tahoua avec 63 % du montant

27. Les chiffres présentés dans cette partie sont issus des bases de données sur les crédits renseignées et communiquées par les 5 structures partenaires du PPR.

de segmentation de la clientèle agricole dans les zones d'intervention qui avait été retenues au moment de la faisabilité du PPR. En effet, on peut s'étonner d'une segmentation a priori de la clientèle agricole à Tahoua et Agadez, sans que cette dernière n'ait fait l'objet d'un travail sur les données empiriques des portefeuilles clients des IMF. Il semble ainsi que le projet ait proposé une segmentation en décalage avec la réalité du tissu agricole local et/ou une offre de financements inadéquate par rapport aux besoins des sous-segments agricoles supérieurs (TPE et PME).

En ce qui concerne la répartition des financements, les chiffres montrent que les engagements du PPR, en faveur du public jeune, ont été respectés. On note ainsi que la majorité des personnes financées appartenait au public jeune alors qu'il est habituellement sous-financé par rapport à la population générale car réputé plus risqué :

Ainsi, 1 106 jeunes (52 %) ont reçu un crédit dont 424 regroupés dans 30 Scoops et 1 011 adultes (47 %) ont bénéficié d'un financement dont 639 dans 23 Scoops.

Si on analyse la répartition par institution du nombre de personnes financées, on note que Yarda Tarka Maggia a financé en majorité les jeunes (81 % du total des personnes financées). Il en est de même pour Capital Finance (95 % des personnes financées sont des jeunes). Finair et la BAGRI de Tahoua ont, quant à elles, une répartition du nombre de personnes financées relativement équilibrée entre jeunes et adultes. En revanche, la BAGRI d'Agadez et le CMN d'Arlit ont privilégié les adultes.

total décaissé alors que celle d'Agadez ne représente que 37 % des financements. Cette différence tient d'une part aux caractéristiques spécifiques de la zone de Tahoua par rapport à celle d'Agadez (densité de population et activités économiques plus importantes et plus diversifiées à Tahoua) et d'autre part, à l'existence de trois institutions d'importance, la BAGRI de Tahoua et d'Agadez et Yarda Tarka Maggia, avec davantage de capacité à porter ce type de financement.

Ainsi la BAGRI de Tahoua et d'Agadez et Yarda Tarka Maggia ont représenté 93,5 % du total des financements dans la zone du projet, ce qui pose la question de la sélection des IMF puisque la moitié des IMF sélectionnées ont produit moins de 10 % du volume de financements.



Tableau 3 : Montant des crédits octroyés au 31 décembre 2022 (FCFA)

	2019	2020	2021	2022	Total
BAGRI Agadez		61 086 800	127 909 650	258 066 800	447 063 250
Caisse d'Arlit			16 520 800		16 520 800
FINAÏR		11 675 100	52 051 250		63 726 350
Sous-total région Agadez	0	72 761 900	196 481 700	258 066 800	527 310 400
BAGRI Tahoua	27 791 550	116 298 950	203 201 455	107 642 811	454 934 766
Yarda Tarka Maggia			73 522 160	357 284 255	430 806 415
Capital Finance			5 890 500		5 890 500
Sous-total région Tahoua	27 791 550	116 298 950	282 614 115	464 927 066	891 631 681
Total	27 791 550	189 060 850	479 095 815	722 993 866	1 418 942 081

4.3. Répartition des montants octroyés par source de financement

Les sources des financements octroyés qui combinent, pour rappel, l'apport personnel de l'emprunteur (5 ou

10 %), une subvention (40 ou 45 %) et un crédit (50 %), se répartissent de la façon présentée sur ce tableau 4²⁸.

Tableau 4 : Répartition du montant des crédits octroyés au 31 décembre 2022 (FCFA)

	Apport personnel	Subvention	Crédit	Total
BAGRI Agadez	39 317 035	183 836 540	223 531 625	447 063 250
Caisse d'Arlit	1 524 475	7 016 575	7 979 750	16 520 800
FINAÏR	5 149 587	26 712 592	31 863 175	63 726 350
Sous-total région Agadez	45 991 097	217 565 707	263 374 550	527 310 400
BAGRI Tahoua	36 863 157	190 604 220	227 567 389	454 934 766
Yarda Tarka Maggia	24 533 579	190 556 657	215 405 258	430 806 415
Capital Finance	350 650	2 594 600	2 945 250	5 890 500
Sous-total région Tahoua	61 747 385	383 755 477	445 917 896	891 631 681
Total	107 738 482	601 321 184	709 292 446	1 418 942 081



La répartition présentée montre que le volume de subvention apporté par le PPR est de 601,3 millions de FCFA. L'apport personnel des bénéficiaires est pratiquement de 108 millions de FCFA et la part des crédits est de 709 millions de FCFA.

4.4. Montant du prêt moyen

Le montant du prêt moyen s'élève quant à lui à 670 261 FCFA (607 515 FCFA pour les jeunes et 738 902 FCFA pour les adultes), ce qui correspond approximativement au prêt individuel moyen en général en Afrique subsaharienne soit environ 600 000 FCFA²⁹.

On constate ici que le prêt moyen varie très fortement de certaines IMF à d'autres. Ainsi, le prêt moyen chez Finaïr s'approche des 1,25 million de FCFA soit près de trois fois plus que le prêt moyen au sein de la Caisse d'Arlit. Le caractère significatif de ces valeurs est à relativiser néanmoins puisque ces deux institutions ne représentent qu'un pourcentage minoritaire du volume total de prêts décaissés dans la région d'Agadez, soit moins de 20 %.

Avec un montant de 987 473 FCFA, le prêt moyen enregistré dans la région d'Agadez est supérieur à celui de la région de Tahoua de près de 57 %, bien qu'en volume le montant total des crédits octroyés dans la région de Tahoua soit bien supérieur à celui de la région d'Agadez. En d'autres termes, si la région de Tahoua a concentré le volume de financement le plus élevé, c'est dans la région d'Agadez que le prêt moyen est le plus élevé.

Il semble que les besoins spécifiques pour l'irrigation à Agadez expliqueraient un prêt moyen plus élevé que dans la région de Tahoua. En effet, les équipements et travaux nécessaires pour la zone d'Agadez (puits plus profonds, motopompes plus puissantes et distances plus longues entre la ville et les zones de maraîchage) sont plus onéreux.

4.5. La durée des prêts

La durée des prêts est comprise entre 6 mois et 24 mois. La grande majorité des crédits a été octroyée pour 12 mois ou moins et une part minoritaire pour une durée de 24 mois.

Dans la région de Tahoua, on constate que la Caisse d'Arlit (UCMN) n'a octroyé que des prêts inférieurs à 6 mois. Au total, ce sont près de 70 % des prêts financés dont la durée est égale ou inférieure à 12 mois. Les durées inférieures à 12 mois sont classiquement utilisées

28. À noter que certaines incohérences ont été relevées dans les chiffres communiqués par les institutions financières mais celles-ci ne remettent pas en cause les tendances observées.

Tableau 5 : Montant moyen des financements octroyés entre 2019 et 2022 (FCFA)

	Prêt moyen jeunes	Prêt moyen adultes	Prêt moyen
BAGRI Agadez	796 740	1 075 887	995 687
Caisse d'Arlit	500 115	483 456	485 906
FINAÏR	1 110 955	1 354 667	1 249 536
Sous-total région Agadez	831 545	1 051 824	987 473
BAGRI Tahoua	487 364	567 244	533 961
Yarda Tarka Maggia	631 558	491 835	605 065
Capital Finance	264 889	1 122 500	310 026
Sous-total région Tahoua	570 727	552 039	563 254
Total	607 515	738 902	670 261

29. Global Outreach & Financial Performance Benchmark Report 2017-2018, Mix Market, Banque mondiale.

pour répondre à des besoins en fonds de roulement associés à des montants peu élevés. Or, le projet avait identifié comme prioritaire le financement d'équipement, typiquement financés dans le cadre de crédit moyen terme dont la durée moyenne se situe entre 12 et 36 mois.

Ainsi, l'importante part des crédits dont la durée est inférieure à 12 mois doit nous interroger sur l'adéquation des durées des prêts par rapport aux objets de crédit.

Tableau 6 : Durée des prêts sur la période 2019–2022

	6 mois	12 mois	18 mois	24 mois	Total
BAGRI Agadez *	89	136	162	57	444
Caisse d'Arlit	34	0	0	0	34
FINAÏR **		11			11
Sous-total région Agadez	123	147	162	57	489
BAGRI Tahoua	0	417	22	413	852
Yarda Tarka Maggia	0	712	0	0	712
Capital Finance		19			19
Sous-total région Tahoua	0	1 148	22	413	1 583
Total	123	1 295	184	470	2 072

* : manque l'information sur 5 prêts d'où l'écart avec le nombre total de prêts

** : manque l'information sur 40 prêts d'où l'écart avec le nombre total de prêts

Les crédits investissement dont le remboursement s'étale sur une durée trop courte peuvent entraîner des conséquences néfastes sur le niveau de trésorerie de l'exploitant, voire le conduire à faire défaut. Par conséquent, il semble que la durée des crédits par rapport à leurs montants élevés et leurs objets, ne soit pas suffisante pour assurer un niveau de trésorerie suffisant au client et, à terme, réduire de façon optimale le niveau de risque encourus par les IMF.

On peut néanmoins souligner que les fréquences de

remboursement proposées aux clients ont été, dans l'ensemble adaptées aux contraintes des agriculteurs puisque l'essentiel des crédits décaissés ont été remboursés sur la base d'un échéancier variable (le plus souvent prêt in fine en 1 ou 2 échéances à la fin de la durée du prêt). Il semble ainsi que les IMF aient bien pris en compte la saisonnalité des activités agricoles de ses clients dans les fréquences de remboursement proposées.

4.6. Les remboursements

À la fin de l'exercice 2022, 15 % du total octroyé avaient été remboursés, 18 % étaient en impayés et 67 % étaient en cours de remboursement.

Par institution, on note que trois institutions (Caisse d'Arlit, Finair et Yarda Tarka Maggia) n'ont pas, au 31 décembre 2022, de crédit en impayés. En revanche, la totalité de l'encours de crédit de Capital Finance est en impayés depuis mars 2022. Enfin, la BAGRI présente un taux de remboursement de 13 %, un taux d'impayés de 28 % et 59 % de ses octrois sont en cours de remboursement.

À noter qu'une grande proportion des crédits octroyés sont des prêts in fine avec une à deux échéances de remboursement à la fin de la durée du prêt. Par conséquent, il est difficile de prédire la situation des impayés sur la génération de crédits en cours car la quasi-totalité des échéances de prêts sont concentrés en toute fin. Ainsi, il est possible que la situation impeccable de la Finair, de Yarda Tarka Maggia et de la Caisse d'Arlit (sous administration provisoire) en matière d'impayés puisse se dégrader une fois les dernières générations de prêts (notamment la génération 2022) arrivées à échéance.



Tableau 7 : Situation des remboursements en montant au 31 décembre 2022 (FCFA)

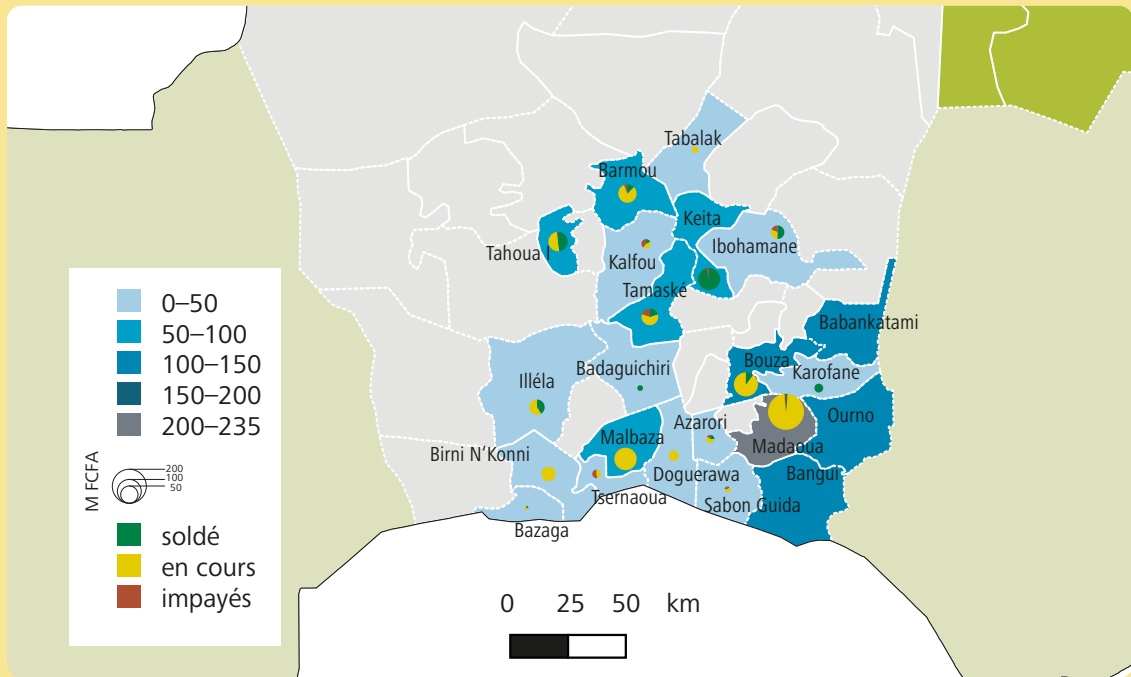
	Montant des prêts remboursés	Montant des prêts en cours	Montant des prêts impayés	Total
BAGRI Agadez	66 746 750	262 216 300	118 100 200	447 063 250
Caisse d'Arlit	16 520 800	0	0	16 520 800
FINAÏR	11 675 100	52 051 250	0	63 726 350
Sous-total région Agadez	94 942 650	314 267 550	118 100 200	527 310 400
BAGRI Tahoua	51 046 050	272 467 111	131 421 605	454 934 766
Yarda Tarka Maggia	73 522 160	357 284 255	0	430 806 415
Capital Finance	0	0	5 890 500	5 890 500
Sous-total région Tahoua	124 568 210	629 751 366	137 312 105	891 631 681
Total	219 510 860	944 018 916	255 412 305	1 418 942 081
%	15 %	67 %	18 %	100 %

À l'inverse, la situation dégradée de la BAGRI en matière d'impayés pourrait s'améliorer à la faveur d'une meilleure maîtrise du risque et du recouvrement sur les dernières générations de prêts.

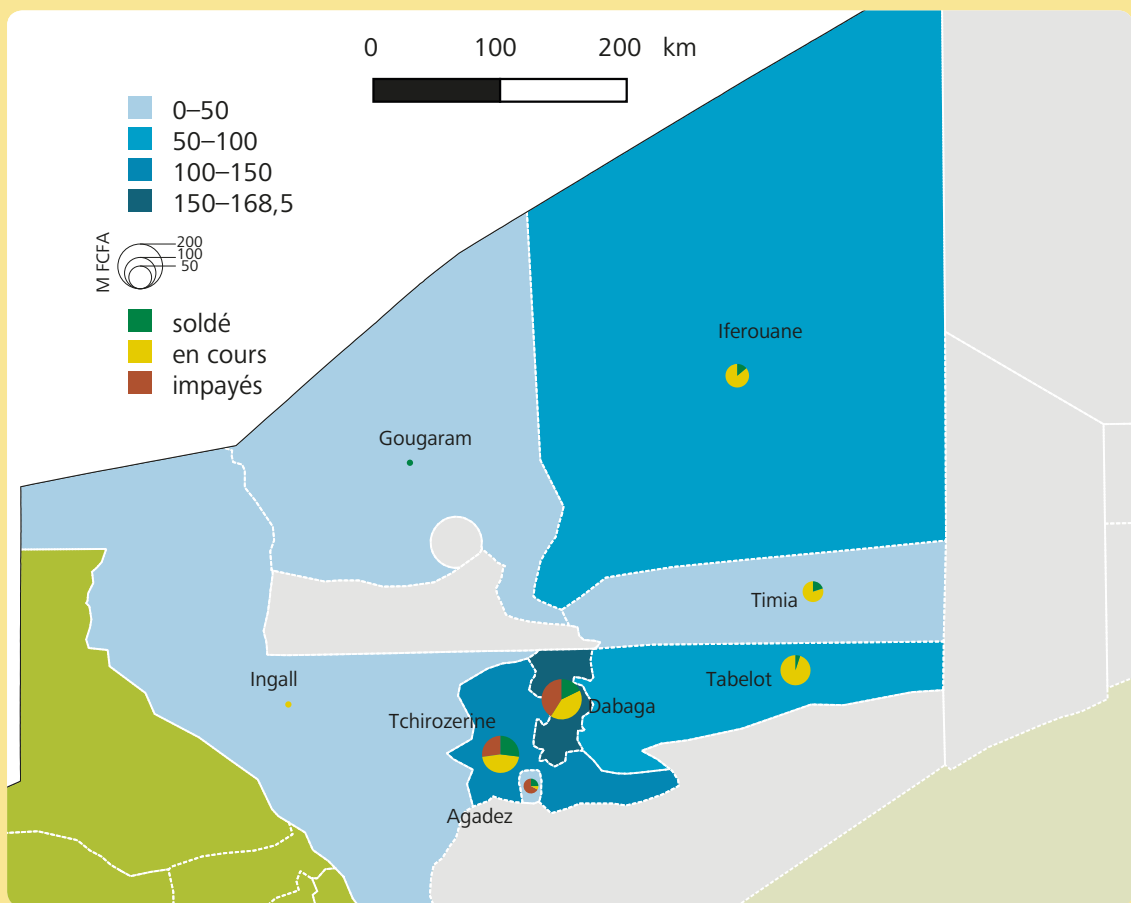
Les cartes ci-contre montrent la situation des impayés par commune dans les régions d'Agadez et de Tahoua. On note que la situation des impayés à Agadez est plus dégradée que celle de Tahoua. À Agadez, dans la commune de Dabaga, qui est celle dont les agriculteurs ont

reçu le volume global de financement le plus important, près de 45 % de l'encours de crédit était en impayés à fin février 2023. À Tahoua, les impayés concernent un très faible pourcentage de l'encours total de crédit et se concentrent sur des communes dont les agriculteurs ont reçu un volume de financement faible. Ainsi, le taux d'impayés de la commune de Tamaske qui s'élève à 20 % est lié au défaut de seulement deux clients agriculteurs ayant emprunté chacun entre 2,5 et 3 millions de FCFA.

Carte 4 : Situation des impayés au 31 décembre 2022 dans la région de Tahoua



Carte 5 : Situation des impayés au 31 décembre 2022 dans la région d'Agadez





4.7. Les objets de crédits

Les financements mis en place dans le cadre du PPR ont eu pour objet de financer des équipements à hauteur de 80 % et du fonds de roulement pour 20 % du volume décaissé (pour l'achat de semences, engrais, pesticides, herbicides, essence, rechargements de gaz, etc.).

Le tableau 8 ci-dessous montre la répartition des objets de crédit³⁰ par institution³¹ :

30. Estimation sur la base des déclarations de institutions financières.

31. Manquent les informations de Yarda Tarka Maggia.

Tableau 8 : Répartition des objets de crédits par institution

Nombre d'équipements	BAGRI	BAGRI	Capital	Finaïr	UCMN	Total
	Tahoua	Agadez	Finance			
Motopompes	920	733	19	57	37	1 766
Équipements de traitement (pulvérisateur)	568	420	6	37	14	1 045
Équipements et animaux de trait pour le transport et le labourage	525	125	1	13	8	672
Forages et puits	860	164	18	339		1 381
Fonds de roulement	741	368	17	51	34	1 211
Total	3 614	1 810	61	497	93	6 075

5. Analyse des effets

5.1. Le renforcement des responsabilités des acteurs vis-à-vis du financement de l'agriculture

L'effet recherché par le mécanisme de financement à coûts partagés semble être d'abord et avant tout un effet d'entraînement de toutes les parties prenantes pour la pérennisation du financement de l'agriculture. En effet si le mécanisme partage les coûts du financement des agriculteurs, il partage surtout les responsabilités entre acteurs institutionnels, institutions financières et exploitants agricoles.

Au-delà des résultats quantitatifs exposés dans la partie précédente, le projet a eu pour effet, certes plus intangible mais pas moins puissant, de renforcer chacun des acteurs dans son rôle :

- **Les agricultrices et les agriculteurs** : ces derniers ont apporté un montant total de financement de 108 millions de FCFA. Ces producteurs et productrices ont ainsi été impliqués dans le succès de leur exploitation, au travers d'un engagement financier, ce qui n'est pas toujours le cas. On peut donc faire l'hypothèse que cette contribution, surtout pour les jeunes, est un facteur d'appropriation du projet et de responsabilité par rapport au financement, mais cela devra être confirmé car il reste encore 67 % des crédits octroyés en cours de remboursement. De plus, il convient de noter que l'apport de 10 % provient des emprunteurs eux-mêmes (vente de bétail, tontine recours à la famille, ...) ou d'une aide des coopératives ou des unions mais aussi du recours à des usuriers ou d'une avance par les fournisseurs qui est ensuite répercutée sur le prix des équipements.
- **Les IMF** : les IMF ont décaissé l'équivalent de 709 millions de FCFA de crédit via ce dispositif de finan-

cement à coûts partagés et 601 millions de FCFA de subventions du PPR. L'effet d'entraînement recherché par le projet vis-à-vis des IMF était celui de modifier leur attitude frileuse à l'égard du secteur agricole, leur perception du risque et les inciter à financer davantage des agriculteurs et des agricultrices. Les différentes formations avaient pour effet de faire évoluer leur perception du risque vis-à-vis du secteur et de les outiller pour mieux le maîtriser, mieux gérer les impayés et concevoir des produits de crédit adaptés. L'accès à du matériel roulant et à des subventions d'équilibres apporté par le projet était également de nature à développer les capacités des IMF à se déplacer pour suivre leurs clients et organiser leur prospection. On peut néanmoins déplorer que ce matériel et ces subventions aient été mis à disposition si tardivement en avril 2023.

Cette expérience acquise par les IMF en particulier par la BAGRI et Yarda Tarka Maggia devrait ensuite permettre à ces institutions de poursuivre leur engagement dans le financement agricole.

- **Le FISAN** : le PPR s'est appuyé sur le FISAN, et a contribué à structurer sa fonction d'instrument de mise en œuvre de la stratégie de financement de l'agriculture de l'État nigérien, en particulier de sa facilité 1. Malheureusement, les retards dans ce processus n'ont pas permis d'utiliser le fonds de garantie comme cela était prévu mais à la fin du PPR, tout est maintenant en place pour que les 500 millions de FCFA puissent servir pour garantir les prêts à l'agriculture.

5.2. Amélioration de l'accès des agriculteurs aux financements et aux équipements d'irrigation, de culture et de clôture

5.2.1. Le financement à coûts partagés a fortement contribué à l'acquisition d'équipement d'irrigation

Le projet a permis, par la mise en œuvre du dispositif de financement à coûts partagés, l'acquisition d'équipement destinée à améliorer des conditions d'exploitation :

- Acquisition de matériel d'irrigation (captage, pom-

page et distribution de l'eau) et réalisation de travaux ;

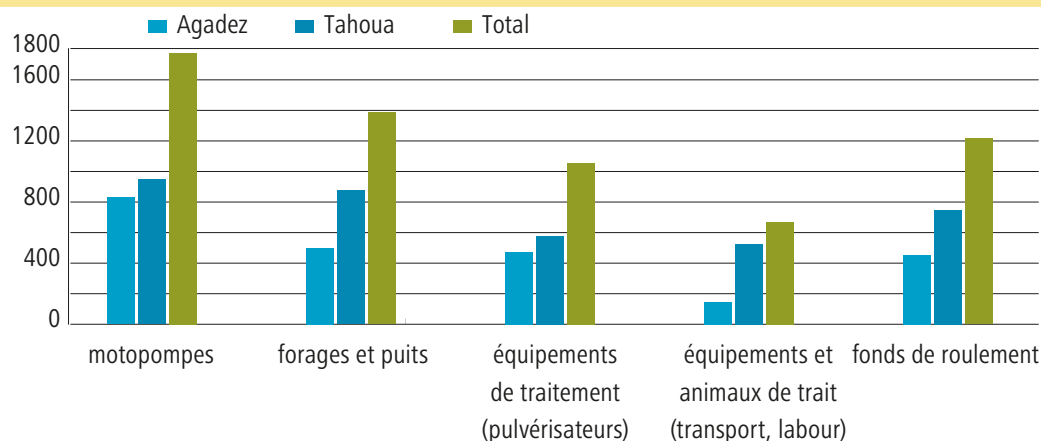
- Achat d'appareils pour le traitement des cultures (pulvérisateurs), d'équipements de protection individuelle (tenues, gants, masques, lunettes...), de fournitures pour la clôture des parcelles et de petit matériel (brouettes, pelles, houes...);
- Achat d'équipements pour le labourage et le transport (charrettes et animaux de trait) et plus rarement



pour l'achat de tracteurs.

La figure ci-dessous illustre cette répartition :

Illustration 5 : Nombre d'équipements et de fonds de roulement



Au total, ce sont plus de 6 000 équipements qui ont été acquis via le financement à coûts partagés, dont 65 % étaient des équipements et travaux d'irrigation (motopompes, forages et puits...). C'est à Tahoua que le nombre d'équipements financés (tous types confondus) a été le plus important avec près de 60 % du nombre total des équipements acquis. Néanmoins, comme indiqué dans la section consacrée aux prêts moyens, l'importance du crédit moyen à Agadez (quasiment deux fois supérieur à celui de Tahoua) pourrait s'expliquer par les coûts élevés des équipements et des travaux nécessaires pour la zone d'Agadez (puits plus profonds, motopompes plus puissantes et distances plus longues entre la ville et les zones de maraîchage).

5.2.2. Le projet a eu des effets inégaux en fonction des communes d'intervention

Si les effets du projet en matière de financement de l'investissement agricole sont significatifs, on peut constater qu'il existe de fortes disparités entre les deux régions et à l'intérieur de celles-ci et entre les communes. Les communes rurales très étendues et donc éloignées des SFD sont parmi celles où les agriculteurs ont reçu le moins de financements.

Agadez

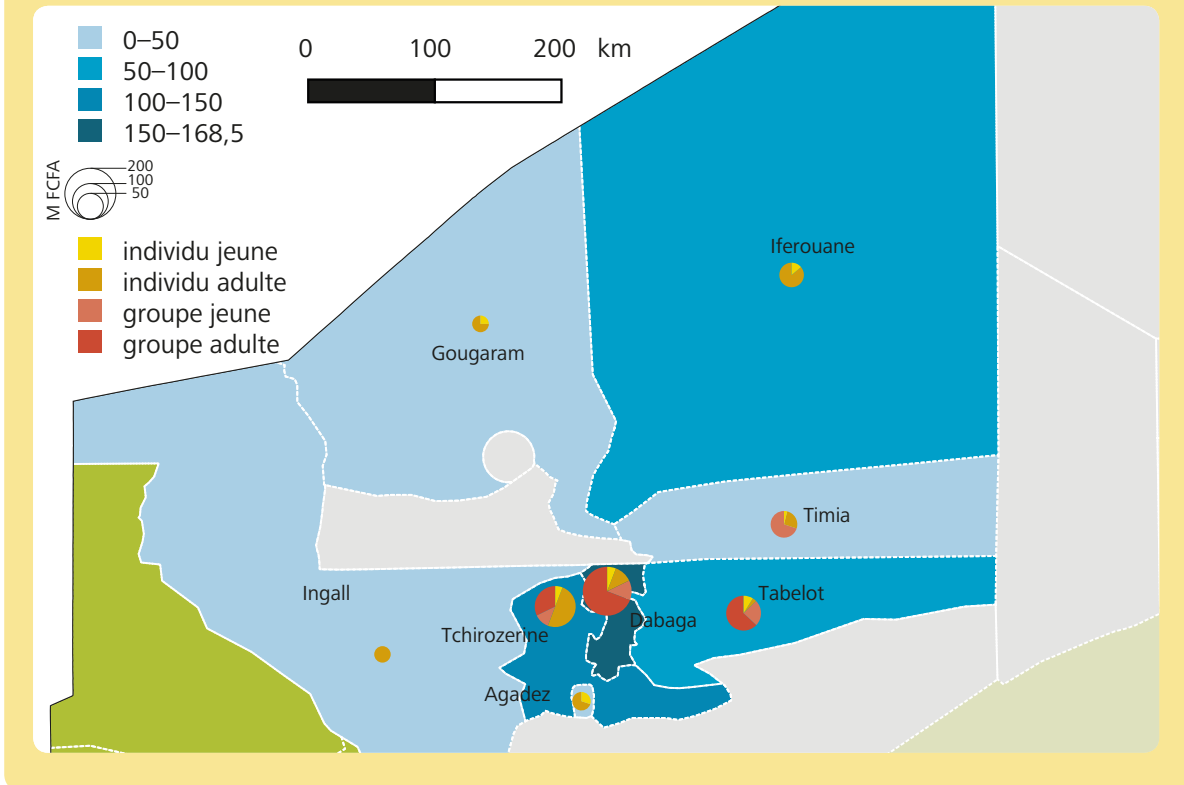
Dans cette région (voir carte 6), on observe que la commune de Dabaga a concentré le volume de finan-

cement le plus important avec 168 millions de FCFA décaissé au profit des agriculteurs et des agricultrices de cette commune, soit plus de 30 % du volume de financement décaissé dans cette région. Gougaram et Ingall font partie des communes les plus étendues de la région mais aussi des moins financées avec un volume de décaissement réalisé inférieur à 50 millions de FCFA. À noter que les communes d'Arlit et de Dannet n'ont reçu aucun financement en faveur des agriculteurs.

On constate par ailleurs que quatre communes, à savoir Iferouane, Ingall ou Gougaram et Agadez, ont reçu 100 % de leur volume de financement sous forme de prêts individuels alors que le reste des communes (en dehors d'Arlit et de Dannet) ont reçu une part significative de leurs financements sous forme de prêts de groupe. À Tabelot, près de 85 % des financements ont été reçu sous forme de prêt de groupe. Il semble par ailleurs qu'il y ait une corrélation entre la pratique du prêt de groupe dans plusieurs communes et le niveau élevé de financement reçu, le prêt de groupe permettant de prêter des montants plus élevés et moins risqués que le prêt individuel.

Enfin les jeunes représentent une part minoritaire des bénéficiaires de financements dans la totalité des communes d'Agadez, à l'exception de la commune de Timia où les jeunes représentent près de 65 % des bénéficiaires.

Carte 6 : Nombre de bénéficiaires et volume de financement sur la région d'Agadez

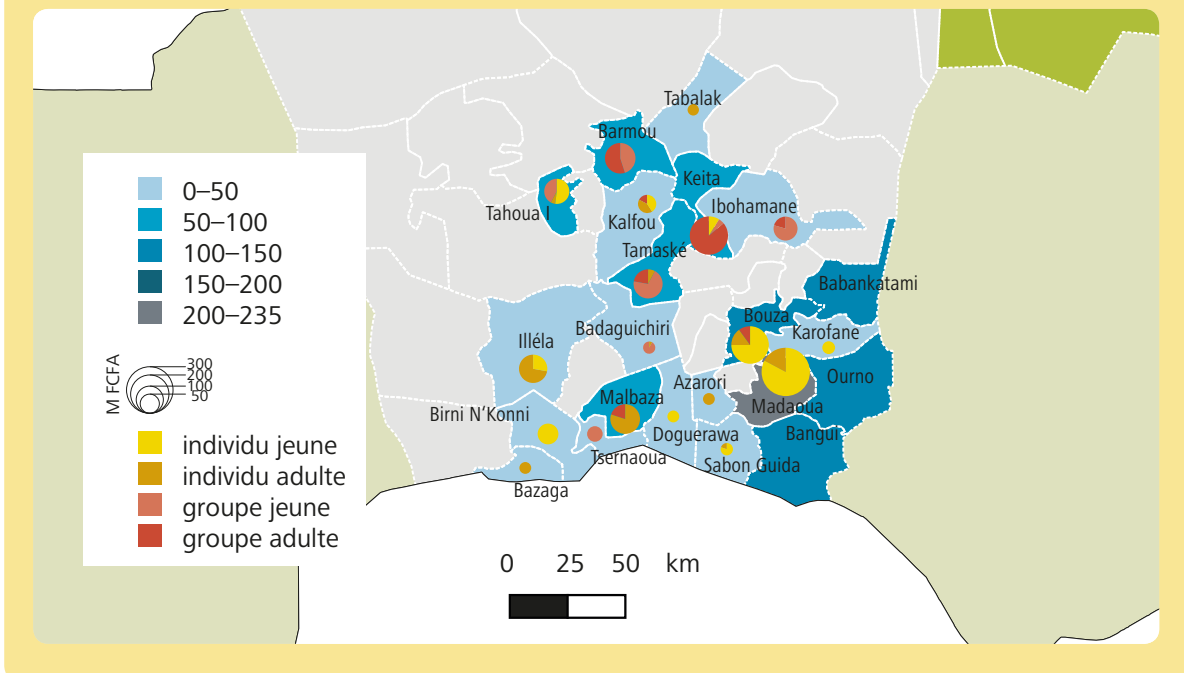


Tahoua

Dans cette région (voir carte ci-dessous), on observe que la commune de Madaoua a concentré le volume de

financement le plus important avec 235 millions de FCFA décaissé au profit des agriculteurs de cette commune, soit plus d'un quart du volume de financement décaissé dans cette région alors que les agriculteurs de près d'une

Carte 7 : Nombre de bénéficiaires et volume de financement sur la région de Tahoua





vingtaine de communes n'ont aucun financement.

On constate par ailleurs qu'à Madaoua, les agriculteurs ont reçu 100 % du volume de financement sous forme de prêts individuels. Le prêt de groupe est quant à lui majoritaire dans 8 communes de la région, parmi

5.3. Les formations des IMF

Dans le cadre du projet, les IMF ont suivi six formations destinées à améliorer leurs connaissances en matière de crédit agricole. Si ces formations revêtent un caractère indispensable dans ce projet ayant pour but de stimuler l'intérêt des IMF au financement de l'agriculture, on peut néanmoins déplorer :

1. Qu'elles soient intervenues tardivement dans le projet;
2. Qu'elles se soient limitées au stade de la formation initiale sans un plan de formation continue suffisamment long et étoffé pour véritablement contribuer au changement de perception des IMF vis-à-vis des agriculteurs.

Ainsi, la première formation n'a été réalisée qu'en octobre 2021. Le sujet était la connaissance des filières agricoles et le cycle de crédit agricole. L'objectif principal était de renforcer les capacités des agents des institutions financières sur les différentes techniques des crédits agricoles, dans le financement des filières agricoles pour un meilleur traitement et suivi des dossiers des porteurs de projets et leur permettre d'augmenter leur capital productif pour une plus grande rentabilité.

Les cinq autres formations ont été dispensées en 2022³². La première en début 2022, dont l'objectif principal était de renforcer les capacités des agents des institutions financières et des autres acteurs partenaires de la mise en œuvre des activités d'appui au financement des filières agricoles par le Projet Pôles Ruraux (PPR). De manière spécifique, il s'agissait :

- d'avoir une compréhension claire des filières et chaînes de valeur des principales cultures irriguées de la région de Tahoua;
- de maîtriser la cartographie des chaînes de valeur : acteurs, opérations de création de valeur ajoutée, transactions et transmission des prix des chaînes de valeur des principales cultures;
- de maîtriser les principaux éléments de l'analyse d'une filière agricole;

lesquels Malbaza, Tamaske et Keïta.

Enfin les jeunes représentent une part majoritaire des récipiendaires de financements dans les deux communes ayant reçu le plus de financement à savoir Madaoua et Bouza où 75 à 80 % sont des jeunes.

- de connaître les outils de gestion des risques dans le financement des filières agricoles et choisir les modèles commerciaux correspondants aux financements des filières;
- d'explorer et exploiter les instruments de financement des filières agricoles.

La deuxième en juin 2022 a concerné la finance numérique au profit des institutions financières et des acteurs partenaires dans le cadre du financement à coûts partagés. L'objectif général de cette formation était de permettre aux participants de comprendre les services financiers mobiles et comment les intégrer aux produits et services traditionnels offerts par les institutions financières.

La troisième formation, dispensée en juillet 2022, a touché la thématique de la gestion des risques de crédit agricole.

Cette formation avait pour objectifs principaux :

- de comprendre et de connaître les principaux risques financiers du crédit en lien avec les exigences réglementaires et prudentielles en vigueur;
- de comprendre et de connaître les risques spécifiques (risques crédit et risques opérationnels) liés au crédit agricole;
- de maîtriser les principaux éléments d'une analyse des risques de crédit agricole;
- de comprendre et de connaître les outils de gestion des incidents et la mise en contentieux dans le cadre du crédit agricole.

Il est encore trop tôt pour mesurer toutes les retombées de cette formation sur les niveaux de risque de crédit agricole dans ces institutions.

La quatrième formation a été réalisée en faveur des IMF sur la gestion des impayés de crédit. Cette formation technique devait permettre aux participants :

- de comprendre les causes des impayés au niveau des institutions financières;
- de maîtriser les outils et techniques destinés à la mesure des impayés;
- de maîtriser les outils et techniques destinés à limiter les impayés;

32. Ainsi, 6 sessions ont été organisées à Agadez et 6 à Tahoua.



- de connaître les impacts des impayés sur les institutions financières ;
- de connaître et maîtriser les indicateurs de mesure des impayés : PAR, taux de remboursement, taux d'impayés, taux de recouvrement ;
- de maîtriser les moyens de contrôle des impayés.

Cette formation orientée sur la mesure et la gestion du risque de crédit agricole au quotidien est une étape indispensable pour favoriser la pérennité de ces institutions. La maîtrise du risque est une matière particulièrement délicate qui demande des outils de mesure et de gestion efficaces, sans quoi ces institutions sont vouées à disparaître.

Enfin, la dernière formation a été réalisée entre septembre et décembre 2022 sur la thématique du développement de produits financiers. Cette formation devait permettre aux participants :

- de connaître et de comprendre le processus de développement d'un produit financier ;
- d'évaluer la capacité institutionnelle d'une institution financière pour le développement d'un produit financier ;
- de connaître les différentes techniques d'études de marché orientées sur le client
- d'interpréter les résultats des études pour concevoir des prototypes de produits financiers

Dans un contexte initial où les IMF ne connaissent

pas suffisamment la clientèle agricole, cette formation a été une incitation à s'intéresser davantage aux besoins des agriculteurs via une approche centrée sur le client. En effet, c'est en partant des besoins des clients, eux-mêmes définis par les caractéristiques des exploitations (surface cultivée, type de culture, calendrier des récoltes, revenus des récoltes, accès ou non à l'irrigation, accès ou non aux intrants, pratique ou non d'une épargne régulière etc.) qu'une institution sera en mesure d'offrir des services financiers adaptés.

Si le projet a tenté d'apporter des savoirs et techniques indispensables à un secteur de la microfinance fragile et encore frileux à prêter aux agriculteurs. Ces activités de formation et de sensibilisation des acteurs de la microfinance, bien qu'indispensables, ne furent pas dimensionnées correctement par rapport à l'ambition initiale de fluidifier la relation entre les institutions de microfinance et les agriculteurs.

Un programme de formation initiale mais aussi continue contenant des actions de développement diversifiées (formations en classe suivie d'une mise en pratique supervisée par les formateurs sur le terrain puis d'un retour en classe pour un rafraîchissement par exemple) manqueront probablement à cette initiative de formation nécessaire mais insuffisante pour modifier de manière pérenne les préjugés des IMF vis-à-vis du monde agricole.



6. Principaux constats-enseignements

6.1. Les constats

1. *Le faible niveau de gouvernance au sein des IMF nigériennes*

La microfinance au Niger reste encore assez peu développée. A plusieurs reprises depuis les années 2000, des SFD individuels ou en réseaux ont connu des évolutions rapides et importantes mais ils ont ensuite rencontré des difficultés qui les ont conduits à une mise sous administration provisoire (Taimako, Asusu, Taanadi, Kokari...) et parfois à leur disparition.

Ainsi, au démarrage du PPR, AsusaSUSU, Kokari et TaanadiAANADI étaient présents dans les zones du projet mais au moment de la sélection des IMF partenaires ces entités étaient en grande difficultés et le projet a dû se rabattre sur les institutions plus jeunes avec moins d'expérience notamment dans le financement agricole comme Finair, Capital Finance et la Caisse mutuelle d'Arlit.

Ce n'est évidemment pas le cas de la BAGRI et de Yarda Tarka Maggia qui ont porté les financements du PPR.

2. *Le retard dans la mise en place du FISAN*

Au démarrage du PPR, le FISAN devait être en fonctionnement pour accompagner le projet dans ses activités de financement agricole. Mais, l'entrée en vigueur de l'accord de Bâle III qui s'est imposé aux institutions financières internationales en général et nigériennes en particulier en 2017–2018 a contrarié ce démarrage.

L'accord de Bâle III a pour objectif de renforcer la solidité du secteur bancaire, afin de tirer les leçons de la crise financière de 2008. Il fait suite aux accords de Bâle I (1988) et Bâle II (2004). Conclu en 2010, la mise en œuvre de l'accord de Bâle III a été progressive et il a été complété sur de nombreux points entre 2012 et 2019.

En 2010, en réponse à la crise financière, le Comité de Bâle présente la réforme dite de « Bâle III ». L'objectif était d'accroître la capacité de résilience des institutions financières. Cet accord prévoit notamment un renforcement du niveau et de la qualité des fonds propres et une gestion accrue de leur risque de liquidité.

Pour le FISAN, du fait de son engagement dans le secteur de l'agriculture et par conséquent de la constitution d'un portefeuille potentiellement à risque, il était devenu

nécessaire de disposer de fonds propres suffisants et de trouver les garanties. C'est pour cette raison que la SAHFI a été impliquée dans le montage financier. La signature de la convention entre le FISAN et le PPR a été repoussée pour permettre au FISAN de se mettre en conformité avec les exigences de Bâle III et a finalement été signée le 12 juillet 2021 et les fonds (500 millions de FCFA) ont été versés au FISAN le 24 décembre 2021.

Dans ces circonstances, la BAGRI et les SFD n'ont pas pu bénéficier de la garantie FISAN pendant toute la durée du projet. Seule la BAGRI qui disposait de son propre fonds de garantie a été en mesure de démarrer ses crédits dès fin 2019.

3. *Les délais dans la sélection des institutions financières et dans la signature des conventions et des avenants*

La sélection des institutions financières partenaires du PPR a été finalisée en 2019. La première convention avec la BAGRI a été signée en septembre 2019 et celles avec les quatre SFD entre juin et décembre 2020. Leur durée était d'un an et les avenants 1 ont ensuite été validés en février 2022 pour la BAGRI et en avril 2022 pour les IMF. Les avenants 2 ont été signés en avril 2023. Ces différents retards ont eu un impact sur les résultats atteints notamment en raison de l'insécurité contractuelle dans laquelle se trouvaient les institutions financières au cours des périodes sans convention.

4. *La mise à disposition de moyen trop tardive*

Le PPR disposait de financement pour renforcer en moyens (véhicules, équipements informatiques, ...) les institutions financières mais aussi avec des subventions d'équilibre pour faciliter la mise en œuvre des activités dans la zone d'intervention du PPR. En 2020, une mission IRAM avait été organisée, avec pour objectif principal de préparer la signature des conventions relatives au renforcement des capacités des IF ciblées en matière de financement agricole. À cette occasion, la question des besoins en équipement et en subvention des partenaires avait été traitée.

Malheureusement, les conventions n'ont pas été si-



gnées à la suite de cette mission et il a fallu attendre avril 2023 pour qu'enfin les parties signent ces contrats.

6.2. Les enseignements

1. Inscrire le projet dans les politiques nationales et dans ses outils

Le PPR dans son engagement en général et dans ses actions au sein de la composante 2 s'est inscrit dans les politiques publiques sectorielles encadrant ses activités. Il a été conçu de manière à mobiliser les différents acteurs impliqués dans le financement agricole et à utiliser les principaux outils et mécanismes qui ont été développés pour accompagner les productrices et les producteurs (jeunes et adultes individuellement ou en groupement).

Ainsi, le projet a inscrit ses actions dans les dispositifs nationaux existants. Pour la composante 2, il s'agit de la Stratégie nationale de finance inclusive (SNFI) qui a été révisée pour la période 2019–2023 et dont l'objectif est de permettre aux populations exclues du système bancaire classique, et celles qui sont économiquement vulnérables notamment les femmes et les jeunes d'accéder à des services financiers diversifiés, innovants, de qualité et à moindre coût. L'idée est notamment (objectif 6.2) que la SNFI soit mise en cohérence avec les différentes politiques sectorielles et en harmonie avec les stratégies d'intervention des institutions étatiques et des PTF pour un accès organisé des populations cibles aux services financiers. Dans cette stratégie, le FISAN est l'acteur principal de mise en œuvre de la SNFI pour ce qui concerne le financement du secteur agricole.

Le PPR s'est ainsi engagé dans la mise en œuvre du mécanisme de financement à coûts partagés promu par la facilité 1 du FISAN. Ce mécanisme a été mis en place par le PPR pour financer les exploitantes et les exploitant en l'adaptant pour lui permettre de mieux toucher les jeunes.

Cette approche portée par le PPR, même si les résultats obtenus sont en deçà des objectifs, reste opérante et doit servir de cadre pour la mise en œuvre d'un nouveau projet. Même si cela peut sembler être une évidence d'engager les activités d'un projet dans les politiques et les pratiques existante, cette option n'est pas toujours celle qui est retenue.

La livraison des équipements et le versement des subventions d'équilibre ont été réalisées à la fin du projet.

2. Mettre en œuvre une approche pluri acteurs

Le mécanisme de financement à coûts partagés, au cœur du dispositif du PPR, présenté précédemment est un mécanisme multi-acteurs qui vise à appuyer le financement des exploitantes et exploitants agricoles.

Ce dispositif, qui s'appuie sur la facilité 1 du FISAN, a été conçu pour faciliter l'accès aux financements en mobilisant au-delà des institutions financières et du PPR, la SAHFI et les Chambres régionales d'agriculture.

Cette approche impliquant les principaux acteurs nationaux et locaux en charge du financement et de l'accompagnement des producteurs est aussi une option à privilégier.

3. Développer une approche intégrée combinant des solutions multiples et adaptées

Pour répondre aux différents problèmes rencontrés par la majeure partie des dispositifs de financement, les intentions du PPR étaient justement de mettre en place des solutions multiples et adaptées en actionnant les leviers permettant :

- de susciter l'intérêt des IMF pour le financement de l'agriculture et accroître leur connaissance du secteur par la promotion du financement à coûts partagés et de la formation en faveur des IMF ;
- de réduire les risques liés au crédit agricole avec le fonds de garantie tant pour les IMF que les emprunteurs ;
- de baisser le coût de crédit en combinant apport personnel, subvention et crédit ;
- de financer à moyen terme les crédits agricoles octroyés par les IMF ;
- de prendre en compte à la fois les besoins d'équipement mais aussi en fonds de roulement.

Cette manière d'appréhender la question du financement agricole reste pertinente pour toucher cette clientèle de productrices et de producteurs jeunes et adultes, individuellement ou en groupe mais il serait intéressant de compléter cet arsenal en proposant également des ressources financières sous forme de ligne de crédit aux institutions financières. En effet baser le financement



sur les ressources propres de ces structures n'est sans doute pas la bonne solution quand celles-ci n'ont pas les capacités, comme c'est le cas au Niger, de faire face aux besoins et aux attentes de leurs cibles en matière de financement.

4. Adaptation aux spécificités des activités agricoles

La question de l'adaptation des financements aux besoins des agricultrices et des agricultures concerne :

- les produits et le calendrier culturale des productions ;
- la durée des financements ;
- le moment de l'octroi des crédits.

Il est, en effet, important lorsque l'on conçoit un produit de crédit de respecter un certains nombres de règles dont la première est d'adapter les remboursements du crédit au calendrier cultural de l'activité qui est financée. Pour répondre à cette exigence, les échéanciers pour les crédits agricole de campagne propose, en général, un remboursement à l'échéance au moment où la production est vendue et pour les crédit à moyen terme, pour l'acquisition d'équipements, un remboursement annuel. Ne pas suivre cette ligne aurait pour conséquence de mettre en difficulté l'emprunteur au moment de son remboursement.

À cette première exigence, s'ajoute également le besoin d'avoir une durée du crédit adaptée aux objets financés. Ainsi pour le crédit pour des investissement, il est préférable de disposer de financement à moyen ou long terme. Cela n'a pas été le cas pour le PPR car comme l'a montré l'analyse des résultats du projet présentée précédemment, 68 % des prêts octroyés par les IMF partenaires sont de 12 mois au maximum et les 32 % à plus de 18 mois sont des crédits octroyés par la BAGRI.

Enfin, il est impératif pour les institutions financières de respecter scrupuleusement les dates d'octroi prévues aux contrats des prêts. En effet, dans le domaine de l'agriculture verser un prêt plusieurs mois après le démarrage des activités agricoles, comme cela a été parfois le cas, va indéniablement mettre en difficulté l'emprunteur. Ce dernier, s'il reçoit son crédit à un moment qui ne permet plus de l'utiliser dans son activité agricole, risque de l'utiliser à d'autres fins, par exemple dans la consommation, et il sera alors dans l'incapacité de respecter les échéance de son crédit.

Dans la conception des activités de financement, il est ainsi essentiel de respecter cette exigence d'adaptation des produits de crédit aux activités financées. Sinon, une inadaptation serait vraisemblablement une cause de retard dans les remboursements.



